

Etats financiers consolidés intermédiaires

Semestre clos le 30 septembre 2007

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Semestre clos le		Exercice clos le
		2007	2006 (*)	2007 (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES	(5)	8 004	6 608	14 208
Coût des ventes		(6 547)	(5 409)	(11 586)
Frais commerciaux		(298)	(264)	(567)
Frais de recherche et développement	(6)	(252)	(205)	(456)
Frais administratifs		(334)	(317)	(642)
RESULTAT OPERATIONNEL	(5)	573	413	957
Autres produits	(7)	53	18	18
Autres charges	(7)	(65)	(25)	(149)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(5)	561	406	826
Produits (charges) financiers, nets	(8)	(41)	(61)	(111)
RESULTAT AVANT IMPOT		520	345	715
Impôt sur les bénéfices	(9)	(129)	(78)	(145)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		1	-	-
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		392	267	570
RESULTAT NET DES ACTIVITES CEDEES OU EN COURS DE CESSION	(10)	-	(15)	(32)
RESULTAT NET		392	252	538
Attribuable :				
- au Groupe		388	261	547
- aux minoritaires		4	(9)	(9)
Résultat net par action en €				
Activités poursuivies et activités cédées ou en cours de cession				
- De base	(11)	2,76	1,84	3,88
- Dilué	(11)	2,69	1,81	3,80
Activités poursuivies				
- De base	(11)	2,76	1,95	4,11
- Dilué	(11)	2,69	1,91	4,02
Activités cédées ou en cours de cession				
- De base	(11)	-	(0,11)	(0,23)
- Dilué	(11)	-	(0,10)	(0,22)

(*) Retraité suite à l'application rétrospective du changement de méthode comptable relatif aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 2-a)

BILANS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 30 septembre	Au 31 mars
		2007	2007 (*)
ACTIF			
Goodwill	(12)	3 463	3 510
Immobilisations incorporelles	(12)	1 242	1 191
Immobilisations corporelles	(13)	1 381	1 370
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres immobilisés		35	34
Autres actifs non courants	(14)	755	812
Impôts différés	(9)	1 181	1 307
Total des actifs non courants		8 057	8 224
Stocks		2 200	1 770
Contrats de construction en cours, actifs	(15)	2 666	2 858
Clients et comptes rattachés		3 298	2 886
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	(16)	1 682	1 494
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers	(17)	132	197
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 668	1 907
Total des actifs courants		12 646	11 112
TOTAL DE L'ACTIF		20 703	19 336
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux propres - Part du Groupe	(19)	1 782	1 333
Intérêts minoritaires	(19)	49	42
Total capitaux propres	(19)	1 831	1 375
Provisions non courantes	(21)	519	549
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(22)	793	999
Emprunts non courants	(23)	1 260	1 922
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	(23)	743	775
Impôts différés	(9)	8	50
Total des passifs non courants		3 323	4 295
Provisions courantes	(21)	1 494	1 512
Emprunts courants	(23)	485	85
Dettes sur contrats de location-financement courantes	(23)	41	40
Contrats de construction en cours, passifs	(15)	8 310	7 239
Fournisseurs et comptes rattachés		3 234	2 976
Autres passifs courants	(24)	1 985	1 814
Total des passifs courants		15 549	13 666
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		20 703	19 336

(*) Retraité suite à l'application rétrospective du changement de méthode comptable relatif aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 2-a)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'€)	Note	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le
		2007	2006 (*)	31 mars 2007 (*)
Résultat net des activités poursuivies		392	267	570
Dotations aux amortissements, dépréciations et paiements fondés sur des actions		185	152	352
Variation nette des actifs et passifs sur engagements de retraite et assimilés		(52)	(49)	(391)
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs		(7)	(10)	57
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)		(1)	-	-
Variation des impôts différés	(9)	49	(14)	(23)
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation des activités poursuivies hors variation du besoin en fonds de roulement		566	346	565
Variation du besoin en fonds de roulement	(18)	842	486	524
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation des activités poursuivies		1 408	832	1 089
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		12	6	17
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(172)	(125)	(395)
Diminution des autres actifs non courants	(14)	18	19	727
Coûts d'acquisition d'activités		(63)	(26)	(232)
Produits de cession d'activités, nets de la trésorerie nette cédée		(67)	(44)	1
Variation nette de la trésorerie liée aux investissements des activités poursuivies		(272)	(170)	118
Augmentation de capital		11	-	-
Emission (remboursement) des emprunts courants et non courants		(351)	(201)	(377)
Augmentation (diminution) des dettes sur contrats de location-financement		(15)	(28)	(38)
Diminution (augmentation) des valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants		107	(162)	(175)
Dividendes versés y compris versements aux minoritaires		(116)	(5)	(6)
Variation nette de la trésorerie liée au financement des activités poursuivies		(364)	(396)	(596)
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession		-	(89)	-
Transfert en actifs non courants détenus en vue de la vente		-	-	29
Incidences des variations de taux de conversion		(11)	(21)	(30)
Autres variations		-	(2)	(4)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		761	154	606
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		1 907	1 301	1 301
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		2 668	1 455	1 907
Impôts payés		74	91	170
Intérêts nets payés		11	14	87
Analyse de la variation de l'endettement net ou de la trésorerie nette :				
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		761	154	606
Augmentation (diminution) des valeurs mobilières de placement et des autres actifs financiers courants		(107)	162	175
(Emission) remboursement des emprunts courants et non courants		351	201	335
(Augmentation) diminution des dettes sur contrats de location-financement		15	28	38
Augmentation de la dette nette provenant des acquisitions d'activités		(68)	-	-
Variation nette de la trésorerie liée au financement des activités cédées ou en cours de cession		-	89	29
Effet net des variations de taux de conversion et autres variations		13	3	1
Diminution de l'endettement net		64	637	1 184
Augmentation de la trésorerie nette		901	-	-
Endettement net en début de période (**)		(64)	(1 248)	(1 248)
Endettement net en fin de période (**)		-	(611)	(64)
Trésorerie nette en fin de période (**)		901	-	-

(*) Retraité suite à l'application rétrospective du changement de méthode comptable relatif aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 2-a)

(**) L'endettement net / trésorerie nette se définit comme la dette financière (voir note 23) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des valeurs mobilières de placement et des autres actifs financiers courants (voir note 17) et des autres actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (voir note 14)

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre 2007	Exercice clos le 31 mars 2007 (*)
Résultat net de la période	392	538
<i>Ajustements à la juste valeur, bruts d'impôts</i>		
- sur actifs disponibles à la vente	-	-
- sur instruments financiers de couverture	-	-
Ecart de conversion	5	(3)
Gains (pertes) actuariels (**)	161	51
Impôts différés	(13)	(5)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	153	43
Total des produits et charges comptabilisés	545	581
Attribuable :		
- au Groupe	541	592
- aux minoritaires	4	(11)

(*) Retraité suite à l'application rétrospective du changement de méthode comptable relatif aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 2-a)

(**) Voir note 2-a et note 22

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

Note 1 – Présentation du Groupe.....	7
Note 2 – Base d'établissement des comptes consolidés intermédiaires.....	7
Note 3 – Résumé des méthodes comptables.....	11
Note 4 – Principales acquisitions, partenariats, cessions et variations du périmètre de consolidation.....	26
Note 5 – Informations par Secteur et zone géographique.....	26
Note 6 – Frais de recherche et développement.....	31
Note 7 – Autres produits et autres charges.....	31
Note 8 – Résultat financier.....	32
Note 9 – Impôt sur les bénéfices.....	33
Note 10 – Activités cédées ou en cours de cession.....	35
Note 11 – Résultat par action.....	36
Note 12 – Goodwill et immobilisations incorporelles.....	37
Note 13 – Immobilisations corporelles.....	39
Note 14 – Autres actifs non courants.....	40
Note 15 – Contrats de construction en cours.....	40
Note 16 – Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles.....	41
Note 17 – Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants.....	41
Note 18 – Besoin en fonds de roulement.....	42
Note 19 – Capitaux propres.....	43
Note 20 – Paiements fondés sur des actions.....	44
Note 21 – Provisions.....	46
Note 22 – Engagements de retraite et avantages assimilés.....	47
Note 23 – Dette financière.....	49
Note 24 – Autres passifs courants.....	52
Note 25 – Engagements hors bilan et autres obligations.....	53
Note 26 – Autres engagements.....	56
Note 27 – Evénements postérieurs à la clôture.....	60

Note 1 – Présentation du Groupe

ALSTOM (« le Groupe ») opère sur le marché de l'énergie au travers des secteurs Power Systems et Power Service et sur le marché du transport ferroviaire au travers du Secteur Transport. Il conçoit, fournit et entretient pour ses clients une gamme complète de produits et systèmes de technologie avancée et possède des compétences uniques en intégration de systèmes, ainsi qu'en maintenance et service après-vente couvrant la durée de vie de ces produits et systèmes.

Les principales activités du Groupe sont décrites en note 5.

Note 2 – Base d'établissement des comptes consolidés intermédiaires

Les états financiers consolidés d'ALSTOM au 30 septembre 2007 ont été établis :

- conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations applicables pour la préparation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2007 et approuvées par l'Union européenne,
- conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » ,
- selon les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation qu'au 31 mars 2007, à l'exception de la méthode de reconnaissance des gains et pertes actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir ci-dessous (a)).

S'agissant d'états financiers résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises par les normes IFRS pour les états financiers annuels et ils doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2007.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application deviendra obligatoire pour la préparation des états financiers consolidés clos le 31 mars 2008 ou postérieurement.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 7 novembre 2007.

(a) Changement de méthode comptable

Le Groupe a adopté, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2005, l'option offerte par l'amendement à IAS 19, permettant de comptabiliser directement en capitaux propres, après prise en compte des effets d'impôt différé, l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ainsi que les effets de plafonnement des actifs de couverture.

Auparavant, le Groupe appliquait la méthode du corridor selon laquelle les écarts actuariels supérieurs à 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement futur et la valeur de marché des fonds investis sont comptabilisés en résultat sur la durée probable de vie active résiduelle des salariés.

Ce changement de méthode comptable a généré des différences temporaires additionnelles entre la valeur comptable des actifs et passifs relatifs à ces régimes et leur valeur fiscale, mais n'a aucune incidence sur l'estimation de la recouvrabilité du solde net d'impôts différés actifs opérée par la Direction du Groupe aux 31 mars 2005, 31 mars 2006 et 31 mars 2007. En conséquence, aucun impôt différé actif complémentaire n'a été constaté dans les juridictions où ces actifs avaient été plafonnés.

Ce changement de méthode a les conséquences suivantes sur le bilan consolidé du Groupe :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars		
	2007	2006	2005
Actif			
Autres actifs non courants	(433)	(395)	(373)
Impôts différés actifs	27	21	24
	(406)	(374)	(349)
Passif et capitaux propres			
Capitaux propres - Part du Groupe	(896)	(1 052)	(1 008)
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	487	677	658
Impôts différés passifs	3	1	1
	(406)	(374)	(349)

Ce changement de méthode a les conséquences suivantes sur le compte de résultat consolidé du Groupe :

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le	Exercice clos le
	30 septembre	31 mars
	2006	2007
Résultat d'exploitation	34	99
Résultat net	34	99

Les états financiers publiés avant le changement de méthode comptable sont les suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le	Exercice clos le
	30 septembre	31 mars
	2006	2007
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 608	14 208
Coût des ventes	(5 409)	(11 586)
Frais commerciaux	(264)	(567)
Frais de recherche et développement	(205)	(456)
Frais administratifs	(317)	(642)
RESULTAT OPERATIONNEL	413	957
Autres produits	18	18
Autres charges	(59)	(248)
RESULTAT D'EXPLOITATION	372	727
Produits (charges) financiers, nets	(61)	(111)
RESULTAT AVANT IMPOT	311	616
Impôt sur les bénéfices	(78)	(145)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	-
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	233	471
RESULTAT NET DES ACTIVITES CEDEES OU EN COURS DE CESSION	(15)	(32)
RESULTAT NET	218	439
Attribuable :		
- au Groupe	227	448
- aux minoritaires	(9)	(9)

Résultat net par action en €	Semestre clos le 30		Exercice clos le	
	septembre		31 mars	
	2006		2007	
Activités poursuivies et activités cédées ou en cours de cession				
- De base		1,60		3,17
- Dilué		1,57		3,11
Activités poursuivies				
- De base		1,71		3,40
- Dilué		1,67		3,33
Activités cédées ou en cours de cession				
- De base		(0,11)		(0,23)
- Dilué		(0,10)		(0,22)

(en millions d'€)	Exercice clos le		Exercice clos le	
	31 mars		31 mars	
	2007		2007	
ACTIF			CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	
Goodwill	3 510		Capitaux propres - Part du Groupe	2 229
Immobilisations incorporelles	1 191		Intérêts minoritaires	42
Immobilisation corporelles	1 370		Total capitaux propres	2 271
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres immobilisés	34		Provisions non courantes	549
Autres actifs non courants	1 245		Provisions pour engagements de retraite et assimilés	512
Impôts différés	1 280		Emprunts non courants	1 922
Total des actifs non courants	8 630		Dettes sur contrats de location-financement non courantes	775
Stocks	1 770		Impôts différés	47
Contrats de construction en cours, actifs	2 858		Total des passifs non courants	3 805
Clients et comptes rattachés	2 886		Provisions courantes	1 512
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	1 494		Emprunts courants	85
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers	197		Dettes sur contrats de location-financement courantes	40
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 907		Contrats de construction en cours, passifs	7 239
Total des actifs courants	11 112		Fournisseurs et comptes rattachés	2 976
TOTAL DE L'ACTIF	19 742		Autres passifs courants	1 814
			Total des passifs courants	13 666
			TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	19 742

(b) Normes et interprétations entrant en vigueur pour la préparation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008

Les normes suivantes ne sont pas applicables à des états financiers intermédiaires résumés ; elles seront appliquées dans les états financiers consolidés au 31 mars 2008 :

- Amendement de la norme IAS 1 relative aux informations à fournir sur le capital,
- IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers ».

Le Groupe n'a identifié dans les états financiers présentés aucune transaction ou évaluation qui entrerait dans le périmètre d'application des interprétations suivantes de l'IFRIC :

- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions »,
- IFRIC 9 « Réévaluation des instruments dérivés incorporés »,
- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation »,
- IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe ».

(c) Normes et interprétations publiées mais entrant en vigueur après la publication des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée dans les comptes intermédiaires au 30 septembre 2007 des normes et interprétations suivantes :

a. Interprétations qui, sous réserve de leur approbation par l'Union européenne, seront en vigueur pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2009 :

- IFRIC 12 « Concessions de services »,
- IFRIC 14 « IAS 19 - Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum et leur interaction ».

b. Normes et interprétations qui, sous réserve de leur approbation par l'Union européenne, seront en vigueur pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2010 :

- Version révisée d'IAS 1 « Présentation des états financiers »,
- Amendement à l'IAS 23 « Coûts d'emprunt »,
- IFRS 8 « Secteurs opérationnels »,
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients ».

Note 3 – Résumé des méthodes comptables

(a) Principes de consolidation

- Filiales

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif font l'objet d'une consolidation par intégration globale. Il y a contrôle exclusif lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques opérationnelles et financières d'une entité de façon à en obtenir les avantages, qu'il y ait ou non un lien capitalistique.

Les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés en consolidation.

Le compte de résultat consolidé inclut les résultats des filiales consolidées acquises au cours de l'exercice à compter de la date de leur acquisition ; les résultats des filiales cédées au cours de la même période sont pris en compte jusqu'à leur date de cession.

Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont présentés sur une ligne distincte des capitaux propres. Les intérêts minoritaires comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date.

Les pertes revenant aux minoritaires excédant leur quote-part dans les capitaux propres de la filiale sont affectées aux capitaux propres – part du Groupe sauf si les minoritaires sont tenus d'apporter une contribution supplémentaire pour couvrir les pertes et qu'ils sont en mesure de le faire.

- Participations dans les joint-ventures

Les joint-ventures sont des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint. Elles sont consolidées par intégration proportionnelle ; la quote-part du Groupe dans les résultats, les actifs et les passifs de l'entité contrôlée conjointement est intégrée dans les états financiers consolidés.

- Participations dans les entreprises associées

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sans les contrôler, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, ajusté des variations ultérieures de la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée et déduction faite de toute perte de valeur de chacune des participations. Les pertes enregistrées par une entreprise associée supérieures à la participation du Groupe dans cette entreprise ne sont pas comptabilisées, sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite d'y contribuer.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée constatée à la date d'acquisition constitue le goodwill. Ce dernier est compris dans la valeur comptable de la participation et est pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif.

(b) Recours à des estimations

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la Direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. Ces estimations et hypothèses affectent le montant des actifs et passifs, les capitaux propres, le résultat, ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture. La Direction revoit régulièrement ses estimations sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de construction et de services à long terme et provisions y afférant

Le chiffre d'affaires des contrats de construction et contrats de services à long terme est comptabilisé en fonction de l'état d'avancement défini par des jalons. De plus, si la revue du projet laisse apparaître une marge brute négative, la perte relative aux travaux non encore exécutés est immédiatement constatée.

Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'état d'avancement du contrat. Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque contrat. La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits qui dépassent largement le champ d'application des clauses de garantie habituellement applicables aux fournisseurs d'équipements.

Les obligations afférentes aux contrats de construction peuvent se traduire par des pénalités pour retard pris dans le calendrier d'exécution d'un contrat ou par une augmentation imprévue des coûts due aux modifications du projet, au non respect des obligations d'un fournisseur ou d'un sous-traitant ou à des retards engendrés par des événements ou des situations imprévues. De même, les obligations de garantie sont affectées par les taux de défaillance des produits, l'usure des matériels et le coût des opérations à réaliser pour revenir à un service normal.

Bien que le Groupe procède à une évaluation individualisée des risques, contrat par contrat, le coût réel entraîné par les obligations liées à un contrat peut s'avérer supérieur au montant initialement estimé. Il peut donc se révéler nécessaire de procéder à une ré-estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison lorsque le contrat est encore en cours ou à une ré-estimation des provisions lorsque le contrat est terminé.

Evaluation des impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs et passifs ainsi que du niveau de reconnaissance des impôts différés actifs exige un jugement de la Direction quant à la prise en considération des profits taxables futurs, ainsi que des stratégies fiscales.

Evaluation des actifs et passifs sur engagements de retraite et avantages assimilés

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux de rendement attendu des actifs des placements, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge de retraites et avantages assimilés, des gains et pertes actuariels reconnus directement en capitaux propres ainsi que des actifs et passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

Evaluation des actifs

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année au 31 mars ou, plus fréquemment, dès qu'apparaissent des indices de perte de valeur. Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés utilisé pour déterminer la juste valeur des unités génératrices de trésorerie utilise un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables, et requiert en conséquence l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les hypothèses retenues pour réaliser les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont de même nature. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer leur valeur nette comptable actuelle.

Stocks et en cours

Les stocks et en cours sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût, soit de leur valeur nette de réalisation. Les dépréciations sont calculées sur la base d'une analyse des évolutions prévisibles de la demande, de la technologie et des conditions de marché afin d'identifier les stocks et en cours obsolètes ou excédentaires. Si les conditions de marché se dégradent au-delà des prévisions, des dépréciations complémentaires de stocks et en cours pourraient s'avérer nécessaires.

(c) Chiffre d'affaires et coûts générés par les activités opérationnelles

- Evaluation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le montant du chiffre d'affaires résultant d'une transaction est, en règle générale, fixé par les accords contractuels signés avec le client.

S'agissant des contrats de construction, les réclamations ne sont prises en compte dans la détermination du chiffre d'affaires du contrat que lorsqu'il est hautement probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

En revanche, les pénalités viennent en réduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont probables.

Les coûts de production incluent les coûts directs (tels que matières, main-d'œuvre et coûts de garantie) et les coûts indirects. Les coûts de garantie sont estimés sur la base du contrat et des données statistiques disponibles en pondérant les résultats possibles en fonction de leur probabilité. Les durées de garantie peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans.

Les frais commerciaux et les frais administratifs ne sont pas inclus dans les coûts de production.

- Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires afférent à la vente de produits manufacturés et aux contrats de services d'une durée de moins d'un an est comptabilisé lorsque l'essentiel des risques et avantages attachés à la propriété est transféré au client, ce qui intervient généralement lors de la livraison ou à la réalisation des prestations de services. Tous les coûts de production engagés ou à engager au titre de la vente sont comptabilisés en coût des ventes à la date de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des contrats de construction et contrats de services à long terme est comptabilisé en fonction de l'état d'avancement du contrat. L'état d'avancement est défini par des jalons qui attestent l'exécution en termes physiques d'une partie des travaux ou la réalisation des services prévus par le contrat. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes constitue le chiffre d'affaires de la période.

Le coût des ventes afférent aux contrats de construction et aux contrats de services à long terme est calculé de la même manière. La différence entre le coût des ventes évalué en fonction de l'état d'avancement et le coût des ventes enregistré au titre des périodes précédentes correspond au coût des ventes de la période. Par conséquent, les ajustements apportés à l'estimation des contrats du fait de changements dans les conditions et la réalisation des travaux sont comptabilisés dans le coût des ventes au prorata de l'état d'avancement dès que ces changements sont identifiés.

Si le résultat d'un contrat à terminaison ne peut être déterminé de façon fiable, tout en demeurant positif dans l'hypothèse la plus probable, le chiffre d'affaires continue à être comptabilisé selon la méthode des jalons, mais la marge à terminaison est ramenée à zéro.

S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excèdera son chiffre d'affaires total estimé, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge au compte de résultat.

Pour les contrats de construction et de services à long terme, le montant cumulé des coûts engagés à chaque clôture, majoré des marges constatées et diminué des factures émises, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est inscrit à l'actif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est inscrit au passif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, passifs ».

La rubrique « Contrats de construction en cours, passifs » comprend également les avances à la commande reçues des clients.

- Comptabilisation des frais généraux

Les frais commerciaux et les frais administratifs sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement le sont également, à l'exception des dépenses se rapportant à des projets satisfaisant les critères permettant de les immobiliser (voir note 3-)).

(d) Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est formé de la marge brute, des frais administratifs et commerciaux, ainsi que des frais de recherche et développement. Il comprend notamment la part de charges sur retraites et engagements assimilés correspondant au coût des services rendus au cours de la période, le coût des paiements en actions et des programmes de participation des salariés, les profits ou pertes de change relatifs aux activités opérationnelles y compris l'incidence de la comptabilité de couverture ainsi que les profits ou pertes sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles réalisés dans le cadre des activités ordinaires.

(e) Autres produits et autres charges

Les autres produits comprennent les profits de cession de participations ou d'activités et les profits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration, ainsi que tout produit relatif aux cessions passées.

Les autres charges comprennent les pertes sur cession de participations ou d'activités et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration, ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, une fraction des charges de retraite et engagements assimilés (étalement du coût des services passés non encore reconnus, incidences des réductions d'effectifs et fermetures de plans et amortissement des gains et pertes actuariels relatifs aux médailles du travail ou à des avantages de même nature) et les pertes de valeur significatives des actifs.

(f) Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- Les charges et produits d'intérêts relatifs à la dette financière c'est-à-dire la dette obligataire, la composante dette des instruments composés, les autres emprunts et les dettes liées aux contrats de location-financement ;
- Les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ;
- Les intérêts et frais bancaires au titre des opérations de titrisation des créances ;
- La composante financière de la charge sur retraites et engagements assimilés (charge d'intérêts et rendement attendu des actifs du régime) ;
- Les dividendes reçus sur titres non consolidés ;
- Les profits et pertes de change résultant des opérations de financement, y compris les effets de la comptabilité de couverture ;
- Les autres produits et charges relatifs à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux valeurs mobilières de placement.

(g) Conversion des états financiers libellés en devise

Les états financiers du Groupe sont présentés en millions d'euros.

La devise fonctionnelle d'une entreprise consolidée est la devise de l'environnement économique de base dans lequel cette entité intervient. Dans la majorité des cas, la devise fonctionnelle correspond à la devise locale. Cependant, pour certaines entreprises, une devise fonctionnelle différente de la devise locale peut être retenue dès lors qu'elle représente la devise des principales transactions réalisées par l'entité et qu'elle assure une meilleure représentation de son environnement économique.

Les actifs et passifs des entreprises dont la devise fonctionnelle est autre que l'euro sont convertis en euros au cours en vigueur à la clôture de chaque période alors que les éléments de compte de résultat et de tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de cours différents pour la position bilantielle d'ouverture, les transactions de la période et la position bilantielle de clôture sont enregistrés en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres. Ces écarts de conversion sont recyclés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la devise fonctionnelle est autre que l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de ces entreprises ; ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au taux de clôture de chaque période.

(h) Transactions en devise étrangère

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise étrangère le cours de change du jour entre la devise fonctionnelle de l'entité et la devise étrangère à la date de transaction. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués aux cours de change à la clôture de chaque période. Les profits ou pertes de change réalisés à la date de règlement ainsi que les profits ou pertes latents issus des réévaluations sont comptabilisés dans le compte de résultat au sein du résultat opérationnel lorsqu'ils ont trait aux activités opérationnelles ou dans les charges ou produits financiers s'ils se rapportent à des activités de financement.

Afin d'atténuer le risque de volatilité des devises étrangères, le Groupe a recours de façon significative à des contrats de couverture à terme. Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe applique les principes comptables spécifiques de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour en permettre l'application.

Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, lors de la mise en place de la couverture, elle est désignée et documentée de façon formalisée et s'il est démontré que la couverture est efficace pendant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place.

Il existe trois catégories de relations de couverture :

- Les couvertures de flux de trésorerie pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie attribuables aux opérations dont la probabilité de réalisation est élevée ;
 - La couverture de juste valeur pour couvrir le risque de variation de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes ;
 - La couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère.
- Couverture de flux de trésorerie

Lorsque la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée, la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat. Si la transaction attendue se traduit par la comptabilisation d'un élément non monétaire (par exemple, stocks ou contrats de construction en cours), le gain ou la perte antérieurement reconnu en capitaux propres est inclus dans la valeur comptable de l'actif ou du passif considéré.

- Couverture de juste valeur

Lorsque la comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée, les variations de juste valeur des dérivés et des éléments couverts sont comptabilisées au compte de résultat et se compensent à hauteur de la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture.

- Couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère

Dans ce cas, la part du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture liée à la partie efficace de la couverture est comptabilisée directement en capitaux propres sous la rubrique « écarts de conversion ». Ce montant est reclassé au compte de résultat lorsque la participation est cédée.

Quelle que soit la couverture, la part inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisée au compte de résultat.

Les profits et pertes de change réalisés ou latents sur les éléments couverts et les instruments de couverture sont comptabilisés en résultat opérationnel s'ils se rapportent à des activités opérationnelles ou en résultat financier s'ils ont trait aux activités de financement.

Le chiffre d'affaires et les coûts relatifs à un contrat client sont comptabilisés tout au long de la vie du contrat au taux de change du jour à la date de la mise en place de leur couverture sous réserve que les relations de couverture correspondantes continuent de répondre aux critères d'application de la comptabilité de couverture.

Le Groupe a également recours à des couvertures d'assurance export afin de se prémunir contre son risque de change sur certains contrats pendant la période d'appel d'offres et après l'attribution des contrats. Au cours de la période d'appel d'offres, ces couvertures ne sont pas reconnues au bilan. Si les contrats sont obtenus, les polices d'assurance sont comptabilisées et réévaluées de la même manière que les contrats de change à terme.

(i) Goodwill

Le goodwill représente, lors d'un regroupement d'entreprises, l'excédent du coût de l'acquisition sur la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. L'évaluation initiale des justes valeurs est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement de ces justes valeurs est comptabilisé sous forme de correction rétroactive du goodwill. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an au cours du deuxième semestre (voir note 3-I).

(j) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent des actifs incorporels acquis (comme la technologie, les accords de licence) et des immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les coûts de développement).

Actifs incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Cette dernière peut aller jusqu'à vingt ans en raison de la nature à long terme des contrats et des activités y afférant. La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais de recherche et développement, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts de développement sont comptabilisés de la même manière à moins que le projet ne réponde favorablement aux critères suivants:

- Le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés séparément et évalués de façon fiable,
- La faisabilité technique du projet a été démontrée,
- Il est dans l'intention du Groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente,
- Les ressources financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet,
- Il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Dans cette hypothèse, les coûts de développement sont immobilisés et amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif en cours de développement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement.

(k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Quand une immobilisation corporelle est constituée de composants présentant des durées d'utilité différentes, le coût d'acquisition est réparti entre les différents composants qui sont amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

	Durées d'utilité estimées en années
Bâtiments	15-30
Matériel et outillage	7-12
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	3-7

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective. La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais de recherche et développement, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement ou de location à long terme qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont immobilisées. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la mise en place du contrat de location, ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux revenant au bailleur au titre de la location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur figure au bilan en tant que passif financier. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de la même manière que les actifs détenus en propre ou sur la durée du contrat y afférant, si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas les principaux risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location correspondant. Les avantages reçus et à recevoir d'un bailleur lors de la conclusion d'un contrat de location simple sont également répartis linéairement sur la durée du contrat de location.

(I) Perte de valeur du goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles

Le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou dès qu'il existe des indices de perte de valeur.

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation limitée ne font l'objet d'un test de dépréciation que s'il existe des indices de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable de chaque actif immobilisé à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée individuellement, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ces groupes d'actifs sont désignés comme les unités génératrices de trésorerie.

Pour ce qui concerne les goodwill et les actifs incorporels acquis ou générés en interne, les unités génératrices de trésorerie sont les Secteurs d'activité tels que décrits en note 5.

L'évaluation réalisée s'appuie essentiellement sur le plan à trois ans du Groupe préparé en interne dans le cadre de son exercice budgétaire annuel par Secteur. Les flux au-delà de cette période sont extrapolés en appliquant un taux de croissance stable ou baissier pour les années ultérieures. La valeur recouvrable est égale à la somme des flux de trésorerie actualisés et de la valeur résiduelle terminale actualisée. Les taux d'actualisation sont déterminés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque Secteur.

Les valeurs recouvrables sont significativement affectées par les estimations de prix futurs des produits et services, l'évolution des charges, les tendances économiques, les anticipations réalisées quant au développement à long terme des marchés émergents ainsi que par d'autres facteurs. Elles sont également dépendantes des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuelle utilisés.

Si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

En cas de perte de valeur attribuée à une unité génératrice de trésorerie, la perte de valeur est affectée, en premier lieu, à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill alloué à cette unité, puis aux autres actifs non courants de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun de ses actifs. La perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

Une perte de valeur reconnue sur un goodwill ne peut faire l'objet d'une reprise lors d'une période ultérieure.

Si une perte de valeur non affectée à un goodwill donne ultérieurement lieu à une reprise, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est portée à la valeur recouvrable réévaluée. Toutefois, la valeur comptable ainsi augmentée ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif concerné (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

(m) Actifs financiers

- Prêts et dépôts

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dépôts sont enregistrés en « autres actifs non courants » lorsque leur échéance initiale est supérieure à trois mois ; ils sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou lorsque leur échéance initiale est inférieure à trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge financière. La perte de valeur peut donner lieu ultérieurement à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produit financier.

- Participations et actifs représentatifs d'un droit de créance

Les participations dans les sociétés non consolidées sont classées en actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités de présentation définies par la norme IAS 39. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évaluées à leur juste valeur.

La juste valeur des titres cotés correspond à leur valeur de marché à la date de la clôture des comptes. Les titres non cotés sont évalués à partir d'un modèle de valorisation. Les modifications de juste valeur affectant cette catégorie de titres sont directement comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la date de cession des titres considérés et tant qu'il n'existe pas d'indication objective que les titres se sont dépréciés. A la date de cession ou en cas de perte de valeur significative ou prolongée, le gain ou la perte cumulé antérieurement reconnu en capitaux propres est transféré dans le résultat de la période. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les titres de capitaux propres (actions) disponibles à la vente ne peuvent pas être reprises ultérieurement en compte de résultat. A l'inverse, les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les titres d'emprunt (obligations) sont reprises en résultat s'il existe une indication objective d'une augmentation de la juste valeur de l'instrument.

Les participations dans les sociétés non consolidées dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évaluées à leur coût. Toute perte de valeur comptabilisée pour une participation de ce type ne peut donner lieu à une reprise au cours d'un exercice ultérieur, sauf lors de la cession de la participation.

Tous les actifs représentatifs d'un droit de créance que le Groupe a la capacité et l'intention exprimée de conserver jusqu'à leur échéance, sont désignés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance selon la classification définie par la norme IAS 39. Ils sont donc évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur comptabilisée afin de refléter les montants estimés non recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective que l'actif s'est déprécié ; le montant de la perte est représenté par la différence entre sa valeur comptable et les flux de trésorerie actualisés estimés selon le taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale. Les pertes de valeur sont reprises dans le compte de résultat au cours des périodes ultérieures lorsqu'une augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation initiale de la perte de valeur.

Les valeurs mobilières sont des actifs détenus à des fins de transaction qui ne peuvent pas être considérées comme des équivalents de trésorerie. Elles sont désignées comme des actifs financiers en juste valeur en contrepartie du compte de résultat selon la classification de la norme IAS 39. Les variations de juste valeur sont, par conséquent, constatées dans les charges et produits financiers.

- Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir note 3-h pour les instruments de couverture de change et note 3-s pour les instruments de couverture de taux).

- Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. S'il apparaît ultérieurement que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre leur valeur comptable et leur valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise en cas d'augmentation de la valeur recouvrable. Dans ce cas, la reprise de la perte de valeur est comptabilisée en produit opérationnel.

(n) Stocks

Les stocks de matières premières et fournitures, les produits en cours et les produits finis sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks inclut les coûts directs de matières premières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qu'il a été nécessaire d'engager pour les amener à l'endroit et les mettre dans l'état où ils se trouvent. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des produits dans le cours normal de l'activité diminué des coûts d'achèvement et des coûts commerciaux estimés à venir.

(o) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprend les disponibilités et les placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif.

(p) Impôts

Les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés sont identifiés dans chaque entité imposable. Les impôts différés correspondants sont calculés au taux d'impôt considéré applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices futurs imposables sur lesquels les différences temporaires, les déficits et les crédits d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de certaines différences entre la quote-part du Groupe dans les actifs nets des filiales, joint ventures et entreprises associées et leurs valeurs fiscales. Cette exception s'applique, en particulier, à des résultats de filiales non encore distribués dans l'hypothèse où leur distribution aux actionnaires générerait une taxation : dès lors que le Groupe a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible les profits conservés par la filiale, aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- Le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et ;
- Les actifs et passifs d'impôt différé ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale .

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement au débit ou au crédit des capitaux propres ; dans ce cas, il est également directement enregistré en capitaux propres.

(q) Provisions

Tant qu'un contrat de construction ou un contrat de services à long terme est en cours, les obligations liées à ce contrat sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison et figurent par conséquent dans les rubriques « Contrats de construction en cours, actifs » ou « Contrats de construction en cours, passifs ».

A la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées au passif en tant qu'éléments distincts, si elles répondent aux critères suivants :

- Le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie équivalente sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Une telle sortie de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Ces obligations sont présentées sous forme de provisions lorsque leur échéance ou leur montant est incertain. Dès que cette incertitude disparaît, elles sont présentées sous forme de dettes fournisseurs ou d'autres passifs courants.

Les obligations résultant de transactions autres que les contrats de construction ou contrats de services à long terme sont directement comptabilisées dans les provisions dès qu'elles répondent aux critères précités.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la réorganisation, la fermeture d'un site ou un programme de réduction des effectifs est annoncé, que la direction est engagée vis-à-vis des salariés concernés, et que les coûts y afférant ont été évalués de manière fiable. Ces provisions portent sur les indemnités de départ et de licenciement des salariés et sur les coûts estimés de fermeture de sites. En complément de ces provisions, les coûts de restructuration peuvent inclure des dépréciations d'actifs des activités concernées.

(r) Passifs financiers

- Dettes obligataires et autres emprunts

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Les frais et primes d'émission d'emprunts obligataires ne sont pas inclus dans le coût initial mais pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les renégociations des conventions d'emprunts et autres opérations similaires n'entraînent l'extinction de l'ancienne dette et la constatation d'une nouvelle dette que lorsqu'il existe des différences notables entre l'ancienne et la nouvelle convention. Si tel est le cas, les coûts engendrés par la renégociation sont inclus dans les charges financières de la période au cours de laquelle la renégociation a eu lieu, sous forme de profit ou perte lié à l'extinction de l'ancienne dette.

Certains instruments financiers (tels que les obligations remboursables en actions) comprennent à la fois, une composante de passif financier et une composante de capitaux propres. Ces composantes sont classées séparément en passif financier ou en capitaux propres.

L'évaluation de la composante passif financier à la date d'émission correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pour un instrument similaire assorti des mêmes conditions (échéance, flux de trésorerie) mais sans option ou obligation de conversion ou de remboursement en actions. Ce passif est ensuite évalué au coût amorti par l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La composante capitaux propres est le montant résiduel obtenu après avoir déduit de la juste valeur de l'instrument considéré dans son ensemble le montant déterminé pour la composante passif financier.

- Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir note 3-h pour les instruments de couverture de change et note 3-s pour les instruments de couverture de taux).

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale et évaluées ensuite à leur coût amorti.

(s) Instruments de couverture de taux

Le Groupe peut être amené à conclure des transactions de couverture afin de se prémunir contre le risque de fluctuation des taux d'intérêts. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Si les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture de juste valeur s'applique aux emprunts à taux fixe, et la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux emprunts à taux variable.

S'agissant des relations de couverture de juste valeur, la réévaluation des emprunts à taux fixe est compensée dans le compte de résultat par la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé.

S'agissant des relations de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment constatés directement en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat.

(t) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe effectue en faveur de certains de ses salariés des paiements fondés sur des actions, acquittés, soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie. Conformément à la norme IFRS 2, seuls les avantages octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel.

- Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres

Les paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché) selon le modèle binomial d'évaluation des options. La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel avec une contrepartie directe en capitaux propres.

- Paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie

Les paiements fondés sur des actions, acquittés en trésorerie donnent lieu à la constatation d'un passif égal à la quote-part des biens ou services reçus évaluée à sa juste valeur à chaque date de clôture.

Le Groupe peut également permettre à ses salariés d'acquérir des actions ordinaires du Groupe à un prix préférentiel par rapport à leur valeur de marché. Dans ce cas, le Groupe enregistre une charge sur la base de son estimation de la décote relative aux actions qui seront acquises.

(u) Avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Le Groupe offre à ses salariés différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que divers autres avantages à long terme tels que médailles du travail, plans de rémunération différés et couverture médicale. Les différents avantages offerts à chaque salarié dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chaque filiale.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

En situation de régime à prestations définies d'un employeur unique, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements et le coût des services actuels et passés correspondant. Cette méthode prend en considération la meilleure estimation des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'années de service futur du salarié, son salaire en fin de contrat et l'espérance de vie estimée.

La plupart des plans à prestations définies sont financés par des fonds de pensions distincts. Les actifs de couverture sont généralement placés sous forme d'actions et d'obligations. Les autres régimes de retraite complémentaire accordés par le Groupe à certains employés sont financés par les actifs du Groupe au fur et à mesure que ces avantages sont dus. L'essentiel des régimes de couverture médicales postérieurs à l'emploi n'est pas couvert par des fonds.

Le Groupe revoit tous les semestres l'évaluation des engagements de retraite et des actifs de chaque régime. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et les différences entre les hypothèses utilisées et la réalité sont évalués. Comme le permet la norme IAS 19 modifiée de décembre 2004, le Groupe reconnaît directement en capitaux propres l'ensemble des gains et pertes actuariels ainsi que l'incidence de tout plafonnement d'actif (voir note 2-a).

Le coût estimé des avantages offerts au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel. L'amortissement du produit des services passés non comptabilisés ainsi que les effets des réductions ou liquidations des régimes sont comptabilisés dans les autres charges. Les éléments financiers de la charge de la période, tels que la charge d'intérêts et le rendement des actifs de couverture, sont inclus dans les produits (charges) financiers.

Le Groupe participe également à des régimes à prestations définies de type multi-employeurs, principalement aux Etats-Unis et au Canada. Les fonds correspondants n'étant pas en mesure de fournir des informations suffisantes pour comptabiliser ces régimes comme des plans à prestations définies, ceux-ci plans sont comptabilisés comme des plans à cotisations définies (voir ci-dessous).

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

En situation de régime à cotisations définies, le Groupe paie des cotisations à des fonds administrés de façon indépendante sur la base d'un pourcentage fixe de la rémunération. Ces cotisations sont enregistrées en charges opérationnelles.

Autres avantages à long terme

La méthode comptable utilisée pour reconnaître les obligations encourues au titre des autres avantages à long terme est similaire à celle utilisée pour les régimes à prestations définies, à la différence près que les gains ou pertes actuarielles et le coût des services passés sont reconnus immédiatement par compte de résultat dans la période où ils sont générés.

(v) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Les actifs non courants et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont classés comme tels lorsqu'il est considéré que leur valeur comptable sera recouvrée au travers d'une transaction de cession plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie si, et seulement si, la cession est hautement probable et si l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de sa cession immédiate dans son état actuel. Par ailleurs, la Direction doit s'être engagée à réaliser cette cession de telle façon qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que la cession intervienne dans un délai d'un an à compter de la date de classement.

Ces actifs (et groupes d'actifs) sont évalués au montant le plus faible de leur valeur comptable avant classement en actifs détenus en vue de la vente et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ils ne font plus l'objet d'amortissement.

Une activité cédée ou en cours de cession est une composante du Groupe qui satisfait aux deux caractéristiques suivantes :

- elle a été cédée ou elle est classée comme actif détenu en vue de la vente ; et ,
- soit elle représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte, soit elle fait partie d'un plan unique et coordonné dont l'objectif est de se séparer d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale et distincte ; soit il s'agit d'une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

Les contributions des activités cédées ou en cours de cession au compte de résultat et au tableau des flux de trésorerie sont présentées séparément pour la période en cours et toutes les périodes précédentes figurant dans les états financiers, si elles sont significatives.

(w) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période avant charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, augmenté du nombre moyen pondéré des obligations remboursables en actions restant à convertir.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période avant charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, augmenté du nombre moyen pondéré des obligations remboursables en actions restant à convertir et de l'effet de tout autre instrument dilutif.

(x) Coûts d'emprunt

Le Groupe n'incorpore pas de coûts d'emprunt dans les coûts d'acquisition, de construction ou de production des biens inscrits à l'actif. Ces coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

(y) Cours de change utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères

	Au 30 septembre 2007		Au 30 septembre 2006		Au 31 mars 2007	
	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture
Equivalent en € d'1 unité						
Livre sterling	1,471603	1,435132	1,460618	1,475579	1,474594	1,471021
Franc suisse	0,607099	0,602373	0,636084	0,629683	0,629045	0,615498
Dollar US	0,734587	0,705268	0,785444	0,789889	0,774747	0,750863
Real brésilien	0,376689	0,382044	0,361242	0,361853	0,360684	0,368202
Roupie indienne	0,018025	0,017728	0,017076	0,017247	0,017185	0,017446
Yuan chinois	0,096418	0,093708	0,098379	0,099916	0,098198	0,097300

Note 4 – Principales acquisitions, partenariats, cessions et variations du périmètre de consolidation

La principale variation du périmètre de consolidation est la suivante :

- Le Groupe a lancé le 11 juillet 2007, une offre publique d'achat sur la société Wuhan Boilers Company, quatrième constructeur chinois de chaudières pour centrales thermiques au charbon, conformément à la réglementation boursière chinoise en vigueur. A la clôture de l'offre, le 25 septembre 2007, le Groupe a acquis 51% de la société pour € 32,8 millions.

Autres événements

- Le 29 juin 2007, le Groupe et JSC Atomenergomash ont signé l'ensemble des documents permettant la constitution d'une société commune dédiée à la production d'îlots conventionnels pour les centrales nucléaires russes. Cette société détenue à 49% par le Groupe sera consolidée par mise en équivalence.
- Le 25 juin 2007, le Groupe a signé un accord portant sur l'acquisition de la société Ecotènia, fabricant espagnol d'éoliennes, pour € 350 millions, y compris endettement et trésorerie. Cette acquisition a été finalisée le 31 octobre 2007, une fois réalisées les consultations juridiques requises ainsi que la modification des statuts de l'entreprise (voir note 27).

Note 5 – Informations par Secteur et zone géographique

a) Informations par Secteur

Le Groupe est géré par Secteurs d'activité et présente des informations correspondant à cette organisation. Au 30 Septembre 2007, le Groupe est organisé en trois Secteurs.

- ***Power Systems***

Le Secteur Power Systems construit et vend des turbines à vapeur, des turbines à gaz, des alternateurs, des centrales électriques ainsi que des équipements et systèmes hydroélectriques. Il intervient également sur le marché des chaudières et des équipements de contrôle d'émission dans les domaines de la production d'énergie, de la pétrochimie et de l'industrie. Il répond enfin aux demandes du marché pour ce qui concerne la mise à niveau et la modernisation des centrales existantes.

- ***Power Service***

Le Secteur Power Service est consacré au développement des activités de services associées au Secteur Power Systems sur tous les marchés mondiaux.

- ***Transport***

Le Secteur Transport assure la vente du matériel, des équipements et des services liés au transport ferroviaire, parmi lesquels les trains de voyageurs, les locomotives, les systèmes de signalisation et les équipements et services ferroviaires.

Au 30 septembre 2007

(en millions d'€)	Power Systems	Power Service	Transport	Corporate & Autres (1)	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	3 677	1 848	2 688	25	(234)	8 004
Elimination inter secteurs	(139)	(92)	(2)	(1)	234	-
Total chiffre d'affaires	3 538	1 756	2 686	24	-	8 004
Résultat opérationnel	159	286	186	(58)	-	573
Résultat d'exploitation	162	290	179	(70)	-	561
Produits (charges) financiers						(41)
Impôt sur les bénéfices						(129)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence						1
Résultat net des activités poursuivies						392
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession						-
RESULTAT NET						392
Actifs sectoriels (2)	6 166	4 593	4 857	447	-	16 063
Impôts différés (actifs)						1 181
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite						29
Actifs financiers						3 430
TOTAL DE L'ACTIF						20 703
Passifs sectoriels (3)	7 511	2 506	4 969	556	-	15 542
Impôts différés (passifs)						8
Provisions pour engagements de retraite						793
Dette financière						2 529
Total capitaux propres						1 831
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF						20 703
Capitaux employés (4)	(1 345)	2 087	(112)	(109)	-	521
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	54	24	78	16	-	172
Dotations aux amortissements dans le résultat d'exploitation	57	37	58	20	-	172

(1) Sous la dénomination « Corporate & Autres » sont regroupées toutes les unités du Corporate, du Réseau International ainsi que les entités qui ne sont affectées à aucun Secteur (essentiellement en Inde).

(2) Les actifs sectoriels se composent des soldes de clôture du goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, des autres actifs non courants (à l'exception des excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite et les actifs non-courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière) et des actifs courants (à l'exception des titres détenus à des fins de transaction, des titres disponibles à la vente, des titres détenus jusqu'à l'échéance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie).

(3) Les passifs sectoriels se composent des soldes de clôture des provisions courantes et non courantes ainsi que des passifs courants (à l'exception de la dette financière courante et de la dette courante sur contrats de location-financement).

(4) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels.

Au 30 septembre 2006

(en millions d'€)	Power Systems	Power Service	Transport	Corporate & autres (1)	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	2 868	1 574	2 370	22	(226)	6 608
Elimination inter secteurs	(136)	(90)	-	-	226	-
Total chiffre d'affaires	2 732	1 484	2 370	22	-	6 608
Résultat opérationnel	83	238	151	(59)	-	413
Résultat d'exploitation (5)	95	237	138	(64)	-	406
Produits (charges) financiers						(61)
Impôt sur les bénéfices						(78)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence						-
Résultat net des activités poursuivies (5)						267
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession						(15)
RESULTAT NET (5)						252
Actifs sectoriels (2) (5)	4 871	4 134	4 484	1 316	-	14 805
Impôts différés (actifs) (5)						1 322
Excédent des actifs de couverture des engagements de retraite (5)						44
Actifs financiers						1 640
Actifs non courants détenus en vue de la vente						803
TOTAL DE L'ACTIF (5)						18 614
Passifs sectoriels (3)	5 702	2 259	4 429	560	-	12 950
Impôts différés (passifs) (5)						92
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (5)						1 436
Dette financière						2 251
Total capitaux propres (5)						1 025
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente						860
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (5)						18 614
Capitaux employés (4)	(831)	1 875	55	756	-	1 855
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	39	17	51	18	-	125
Dotations aux amortissements dans le résultat d'exploitation	58	31	42	18	-	149

(1) Sous la dénomination « Corporate & Autres » sont regroupées toutes les unités du Corporate, du Réseau International ainsi que les entités qui ne sont affectées à aucun Secteur (essentiellement en Inde).

(2) Les actifs sectoriels se composent des soldes de clôture du goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, des autres actifs non courants (à l'exception des excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite et les actifs non-courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière) et des actifs courants (à l'exception des titres détenus à des fins de transaction, des titres disponibles à la vente, des titres détenus jusqu'à l'échéance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie).

(3) Les passifs sectoriels se composent des soldes de clôture des provisions courantes et non courantes ainsi que des passifs courants (à l'exception de la dette financière courante et de la dette courante sur contrats de location-financement).

(4) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels.

(5) Retraité suite à l'application rétrospective du changement de méthode comptable relatif aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 2-a)

Au 31 mars 2007

(en millions d'€)	Power Systems	Power Service	Transport	Corporate & autres (1)	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	5 975	3 386	5 288	49	(490)	14 208
Elimination inter secteurs	(302)	(188)	-	-	490	-
Total chiffre d'affaires	5 673	3 198	5 288	49	-	14 208
Résultat opérationnel	201	510	350	(104)	-	957
Résultat d'exploitation (5)	194	504	293	(165)	-	826
Produits (charges) financiers						(111)
Impôt sur les bénéfices						(145)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence						-
Résultat net des activités poursuivies (5)						570
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession (5)						(32)
RESULTAT NET (5)						538
Actifs sectoriels (2) (5)	5 386	4 359	5 079	436	-	15 260
Impôts différés (actifs) (5)						1 307
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite (5)						11
Actifs financiers courants						2 758
TOTAL DE L'ACTIF (5)						19 336
Passifs sectoriels (3)	6 034	2 253	5 119	684	-	14 090
Impôts différés (passifs) (5)						50
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (5)						999
Dette financière						2 822
Total capitaux propres (5)						1 375
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (5)						19 336
Capitaux employés (4)	(648)	2 106	(40)	(248)	-	1 170
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	124	65	157	49	-	395
Dotations aux amortissements dans le résultat d'exploitation	113	64	123	47	-	347

(1) Sous la dénomination « Corporate & Autres » sont regroupées toutes les unités du Corporate, du Réseau International ainsi que les entités qui ne sont affectées à aucun Secteur (essentiellement en Inde).

(2) Les actifs sectoriels se composent des soldes de clôture du goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, des autres actifs non courants (à l'exception des excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite et les actifs non-courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière) et des actifs courants (à l'exception des titres détenus à des fins de transaction, des titres disponibles à la vente, des titres détenus jusqu'à l'échéance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie).

(3) Les passifs sectoriels se composent des soldes de clôture des provisions courantes et non courantes ainsi que des passifs courants (à l'exception de la dette financière courante et de la dette courante sur contrats de location-financement).

(4) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels. La diminution des capitaux employés entre le 30 septembre 2006 et le 31 mars 2007 s'explique par le remboursement de € 700 millions du dépôt bloqué dans le cadre du programme de cautions du groupe classé dans le Secteur « Corporate & autres » au 30 septembre 2006.

(5) Retraité suite à l'application rétrospective du changement de méthode comptable relatif aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 2-a)

b) Informations par zone géographique

Chiffre d'affaires et acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles par pays de destination :

<i>(en millions d'€)</i>	Chiffre d'affaires par pays de destination	Acquisition d'immobilisations(*)	
		Corporelles	Incorporelles(2)
Zone Euro (1)	2 617	45	43
Reste de l'Europe	1 269	33	17
Amérique du Nord	1 479	19	-
Amérique du Sud et Centrale	352	3	-
Asie et Pacifique	1 563	10	-
Moyen-Orient et Afrique	724	2	-
Total Groupe	8 004	112	60

(*) En excluant les coûts de développement capitalisés (voir note 6) d'un montant de € 56 millions, le montant des acquisitions d'immobilisations s'élève à € 116 millions

Exercice clos le 30 septembre 2006

<i>(en millions d'€)</i>	Chiffre d'affaires par pays de destination	Acquisition d'immobilisations(*)	
		Corporelles	Incorporelles(2)
Zone Euro (1)	2 042	33	26
Reste de l'Europe	1 026	22	15
Amérique du Nord	1 069	9	-
Amérique du Sud et Centrale	398	3	-
Asie et Pacifique	1 288	16	-
Moyen-Orient et Afrique	785	1	-
Total Groupe	6 608	84	41

(*) En excluant les coûts de développement capitalisés (voir note 6) d'un montant de € 42 millions, le montant des acquisitions d'immobilisations s'élève à € 83 millions

Exercice clos le 31 mars 2007

<i>(en millions d'€)</i>	Chiffre d'affaires par pays de destination	Acquisition d'immobilisations(*)	
		Corporelles	Incorporelles(2)
Zone Euro (1)	4 676	97	99
Reste de l'Europe	2 246	76	28
Amérique du Nord	2 442	38	1
Amérique du Sud et Centrale	854	8	-
Asie et Pacifique	2 505	46	-
Moyen-Orient et Afrique	1 485	2	-
Total Groupe	14 208	267	128

(*) En excluant les coûts de développement capitalisés (voir note 6) d'un montant de € 115 millions, le montant des acquisitions d'immobilisations s'élève à € 280 millions

(1) La zone euro inclut l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Slovénie, l'Espagne et le Portugal

(2) Comprend les coûts de développement

Note 6 – Frais de recherche et développement

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2007	2006	2007
Frais de recherche et développement	(252)	(205)	(456)
<i>dont</i>			
- Coûts de développement capitalisés (voir note 12 - b)	56	42	115
- Amortissement des coûts de développement (voir note 12-b)	(35)	(24)	(72)
- Amortissement de la technologie acquise	(31)	(30)	(59)
Frais de recherche et développement avant capitalisation et amortissement	(242)	(193)	(440)

Note 7 – Autres produits et autres charges

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2007	2006 (*)	2007 (*)
Plus-values de cession de participations / activités (1)	49	18	11
Autres	4	-	7
Autres produits	53	18	18
Moins-values de cession de participations / activités (1)	(49)	(8)	(76)
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	(1)
Charges de restructuration (2)	(12)	(17)	(68)
Autres	(4)	-	(4)
Autres charges	(65)	(25)	(149)

(*) Retraité suite à l'application rétrospective du changement de méthode comptable relatif aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 2-a)

(1) Au premier semestre clos le 30 septembre 2007, les plus ou moins-value de cession sont principalement dues aux cessions antérieures (Marine, Power Conversion et T&D).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2007, les moins-values de cession ont principalement pour origine la cession des activités Chaudières Industrielles en Allemagne et en République Tchèque et la cession des activités de rénovation de trains en Grande-Bretagne situées à Glasgow et à Londres. Les moins-values de cession de participations et activités comprennent les coûts sur cessions antérieures, notamment les amendes imposées par l'Union européenne dans le cadre de la cession du Secteur T&D (voir note 26 – réclamations relatives aux cessions).

(2) Les charges de restructuration de l'exercice clos le 31 mars 2007 ont principalement trait à des plans en Europe dans le Secteur Transport. Elles n'incluent aucune dépréciation d'actifs pour le semestre clos le 30 septembre 2007 et pour l'exercice clos au 31 mars 2007.

Note 8 – Résultat financier

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le		Exercice clos le
	30 septembre		31 mars
	2007	2006	2007
Charges nettes d'intérêts	(41)	(33)	(79)
Gains (pertes) de change	(3)	(15)	(14)
Charges sur retraite et avantages assimilés (voir note 22)	6	(4)	(8)
Autres produits financiers	2	5	16
Autres charges financières	(5)	(14)	(26)
Autres produits et charges financiers	(3)	(9)	(10)
Résultat financier	(41)	(61)	(111)

Les intérêts nets comprennent :

- € 15 millions représentant les primes payées aux détenteurs des obligations remboursables rachetées et annulées au cours du semestre clos le 30 septembre 2007 (voir note 23),
- € 5 millions relatifs aux contrats de location-financement (€ 7 millions pour le semestre clos le 30 septembre 2006 et € 9 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2007),
- € 5 millions ayant pour origine la reprise progressive de l'actualisation initialement constatée sur les engagements sur options et compléments de prix (la charge de € 4 millions constatée dans le compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2007 avait été présentée en « autres produits et charges financiers » dans les comptes publiés et a été reclassée en « charges nette d'intérêts » dans le tableau ci-dessus).

Les autres charges financières comprennent € 5 millions d'honoraires et commissions d'engagement sur cautions, prêts syndiqués et autres facilités de crédit (€ 7 millions pour le semestre clos le 30 septembre 2006 et € 11 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2007).

Note 9 – Impôt sur les bénéfices

(a) Analyse par nature

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2007	2006	2007
Charge d'impôt courant	(80)	(92)	(168)
Produit (charge) d'impôt différé	(49)	14	23
Charge d'impôt	(129)	(78)	(145)
Taux effectif d'impôt	24,8%	23,6%	21,2%

Le Groupe a constitué des groupes d'intégration fiscale dans la plupart des pays où il intervient et notamment en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis en Allemagne, en Espagne et en Italie.

(b) Taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre				Exercice clos le 31 mars	
	2007	%	2006 (*)	%	2007 (*)	%
Résultat avant impôt des activités poursuivies	520		345		715	
Résultat avant impôt des activités cédées ou en cours de cession	-		(15)		(32)	
Taux d'impôt statutaire de la maison-mère	34,43%		34,43%		34,43%	
Produit (charge) d'impôt théorique	(179)	34,4	(114)	34,4	(235)	34,4
Incidence :						
- des différences de taux d'imposition	48	(9,2)	32	(9,6)	62	(9,1)
- des plus-values imposées à un taux réduit (pertes de cession non comptabilisées)	-	-	-	-	(50)	7,3
- de la non comptabilisation d'impôts différés actifs et des changements d'estimation des impôts différés actifs et passifs	38	(7,3)	27	(8,2)	145	(21,2)
- des variations de taux d'imposition sur l'impôt différé actif net	(19)	3,6	-	-	(6)	0,9
- autres impôts (retenue à la source et IRAP en Italie)	(16)	3,1	(13)	3,9	(28)	4,1
- des autres différences permanentes	(1)	0,2	(10)	3,1	(33)	4,8
Charge d'impôt	(129)		(78)		(145)	
Taux effectif d'impôt	24,8%	24,8	23,6%	23,6	21,2%	21,2

(*) Retraité suite à l'application rétrospective du changement de méthode comptable relatif aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 2-a)

(c) Actifs et passifs d'impôt différé

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2007 (*)	Produit (charge) d'impôt différé	Variations de périmètre	Ecart de conversion et autres variations	Au 30 septembre 2007
Impôts différés actifs					
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles	93	(9)	-	18	102
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations incorporelles	272	5	-	(39)	238
Participation, provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés non déductibles	385	(1)	-	(52)	332
Provisions et autres charges non déductibles	704	(107)	-	(55)	542
Pertes fiscales reportables	1 555	(48)	-	(33)	1 474
Autres	120	2	-	19	141
Total	3 129	(158)	-	(142)	2 829
Impôts différés actifs non comptabilisés	(1 184)	83	-	65	(1 036)
Impôts différés actifs nets	1 945	(75)	-	(77)	1 793
Impôts différés passifs					
Ecart entre valeur comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	(184)	(6)	-	102	(88)
Imposition différée de la marge sur contrats de construction	(196)	56	-	1	(139)
Autres	(308)	(24)	-	(61)	(393)
Total	(688)	26	-	42	(620)
Impôts différés nets	1 257	(49)	-	(35)	1 173

(*) Retraité suite à l'application rétrospective du changement de méthode comptable relatif aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 2-a)

Sur la base d'une extrapolation de son plan à trois ans approuvé par le Conseil d'administration, le Groupe est confiant quant à la recouvrabilité du solde net d'impôts différés nets au 31 mars 2007, soit € 1 257 millions. Cette extrapolation fait apparaître une capacité du Groupe à générer sur une période allant de quatre à douze ans, conforme à la nature à long terme des opérations du Groupe, un niveau suffisant de résultats imposables permettant d'utiliser les déficits fiscaux reportables et autres actifs nets générés par des différences temporaires.

Au 30 septembre 2007, le Groupe estime que les éléments qui lui ont permis de conclure à la recouvrabilité des actifs d'impôt différé au 31 mars 2007 restent inchangés. Comme chaque année, le Groupe établira un nouveau plan à trois ans au cours du dernier trimestre de l'exercice. Ce plan sera rendu disponible avant le 31 mars 2008 ; une revue détaillée de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé sera alors réalisée dans le cadre de l'établissement des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2008.

La variation des impôts différés au bilan consolidé, après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se ventile de la manière suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Actifs	Passifs	Positions nettes
Au 31 mars 2007	1 307	(50)	1 257
Variations affectant le résultat de la période	(75)	26	(49)
Autres variations	(77)	42	(35)
Effet de compensation net par entité fiscale	26	(26)	-
Au 30 septembre 2007	1 181	(8)	1 173

Note 10 – Activités cédées ou en cours de cession

Les activités de l'ancien Secteur Marine ont été classées en activités cédées ou en cours de cession pour l'exercice clos le 31 mars 2007 et pour le semestre clos le 30 septembre 2006. L'analyse est la suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre 2006	Exercice clos le 31 mars 2007
Chiffre d'affaires	230	417
Résultat opérationnel	(13)	(38)
Autres produits (charges)	(2)	6
Résultat avant résultat financier et impôts	(15)	(32)
Résultat net (1)	(15)	(32)

(1) Les sociétés composant l'ancien Secteur Marine font partie du périmètre d'intégration fiscale français ; en conséquence, aucune charge ou produit d'impôt n'a été présenté dans les résultats des activités cédées ou en cours de cession.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007, la vente a été finalisée. L'activité Marine demeure présentée pour l'année entière en tant qu'activité cédée ou en cours de cession. Les pertes supportées sur l'exercice clos le 31 mars 2007 concernent les trois navires LNG dont les contrats non apportés à l'acquéreur ont été finalisés au cours de la période.

Note 11 – Résultat par action

(a) Résultat par action des activités poursuivies et des activités cédées ou en cours de cession

Le calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action attribuable au Groupe est basé sur les informations suivantes :

	Semestre clos le		Exercice clos le
	30 septembre		31 mars
	2007	2006 (*)	2007 (*)
Résultat (en millions d'€)			
Résultat net attribuable au Groupe	388	261	547
Intérêts financiers relatifs aux obligations remboursables en actions, nets d'impôt	1	(2)	(2)
Résultat net part du Groupe utilisé pour le calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action	389	259	545
Nombre d'actions			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, y compris effet dilutif des obligations remboursables en actions restant à convertir, utilisé pour le calcul du résultat de base par action	140 509 993	140 402 108	140 428 778
Effet des autres instruments dilutifs			
- Options de souscription d'actions (1)	3 137 000	2 509 315	2 664 400
- Actions gratuites	600 000	600 000	600 000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	144 246 993	143 511 423	143 693 178

(1) Seules les options de souscription d'actions attribuées par les plans 7, 8 et 9 ont été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action (voir note 20), les autres plans ayant un effet relatif.

(*) Retraité suite à l'application rétrospective du changement de méthode comptable relatif aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 2-a)

(b) Résultat par action des activités poursuivies

(en millions d'€)	Semestre clos le		Exercice clos le
	30 septembre		31 mars
	2007	2006 (*)	2007 (*)
Résultat net attribuable au Groupe utilisé pour le calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action	389	259	545
Perte des activités cédées ou en cours de cession	-	15	32
Résultat net attribuable au Groupe des activités poursuivies utilisé par le calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action	389	274	577

(*) Retraité suite à l'application rétrospective du changement de méthode comptable relatif aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 2-a)

Les dénominateurs utilisés sont les mêmes que ceux utilisés pour le calcul du résultat par action de base et dilué.

(c) Résultat par action des activités cédées ou en cours de cession

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession était négatif de € 15 millions pour le semestre clos le 30 septembre 2006. Les résultats par action de ces activités calculés en utilisant les dénominateurs définis ci-dessus s'établissent comme suit :

- résultat de base négatif de € 0,11
- résultat dilué négatif de € 0,10

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession était négatif de € 32 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2007. Les résultats par action de ces activités calculés en utilisant les dénominateurs définis ci-dessus s'établissent comme suit :

- résultat de base négatif de € 0,23
- résultat dilué négatif de € 0,22

Note 12 – Goodwill et immobilisations incorporelles

(a) Goodwill

<i>(en millions d'€)</i>	Valeur nette au 31 mars 2007	Acquisitions Cessions	Dépréciation	Ecart de conversion et autres variations	Valeur nette au 30 septembre 2007
Power Systems	803	24	-	(1)	826
Power Service	2 184	14	-	(84)	2 114
Transport	523	-	-	-	523
Goodwill	3 510	38	-	(85)	3 463
<i>dont</i>					
Valeur brute	3 510	38	-	(85)	3 463
Dépréciation	-	-	-	-	-

Les mouvements de la période s'expliquent comme suit :

- Goodwill relatifs aux nouvelles acquisitions de la période, principalement Wuhan Boilers Company en Chine (voir note 4) et une société du Secteur Power Service en Finlande,
- Réévaluation à leur juste valeur des actifs et passifs acquis le 22 mars 2007 auprès de Power Systems Manufacturing LLC (PSM). Le goodwill préliminaire sur cette acquisition s'élevait à € 153 millions, comme indiqué au 31 mars 2007. La réévaluation des actifs et passifs acquis s'est traduite par une réduction du goodwill de € 83 millions, comptabilisée dans la rubrique « Ecart de conversion et autres variations ». Le goodwill résiduel sur PSM s'élève à € 70 millions.

Au 31 mars 2007, le Groupe avait mandaté un expert indépendant pour émettre un rapport d'évaluation dans le cadre de son test de dépréciation annuel des goodwill. Ce test comparait la juste valeur de chaque Secteur à sa valeur nette comptable. Cette évaluation confortait l'opinion du Groupe selon laquelle les goodwill n'ont subi aucune perte de valeur.

Au 30 septembre 2007, le Groupe estime qu'il n'est intervenu aucun événement susceptible de rendre nécessaire un nouveau test de dépréciation.

(b) Immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2007	Acquisitions cessions	Ecart de conversion et autres variations	Au 30 septembre 2007
Coûts de développement capitalisés	621	56	(7)	670
Technologie acquise	1 154	-	46	1 200
Autres immobilisations incorporelles	101	1	23	125
Valeur brute	1 876	57	62	1 995
Coûts de développement capitalisés	(247)	(35)	3	(279)
Technologie acquise	(383)	(31)	1	(413)
Autres immobilisations incorporelles	(55)	(4)	(2)	(61)
Amortissements	(685)	(70)	2	(753)
Coûts de développement capitalisés	374	21	(4)	391
Technologie acquise	771	(31)	47	787
Autres immobilisations incorporelles	46	(3)	21	64
Valeur nette	1 191	(13)	64	1 242

Les immobilisations incorporelles proviennent principalement de l'affectation du prix d'acquisition d'ABB ALSTOM POWER en 1999 et 2000 et sont constituées par de la technologie et des contrats de licence.

Les immobilisations incorporelles supplémentaires de la période proviennent de l'allocation du goodwill préliminaire de Power Systems Manufacturing (voir note 12-a), (ces montants sont inclus dans « Ecart de conversion et autres variations »).

Au 30 septembre 2007, le Groupe estime qu'il n'est intervenu aucun événement susceptible de rendre nécessaire un nouveau test de dépréciation.

Note 13 – Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2007	Acquisitions/ amortissements/ dépréciation	Cessions	Variations de périmètre	Ecart de conversion et autres variations	Au 30 septembre 2007
Terrains	119	1	(2)	-	6	124
Bâtiments	1 061	3	(10)	11	18	1 083
Matériel et outillage	1 903	52	(21)	35	54	2 023
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	606	56	(11)	3	(56)	598
Valeur brute	3 689	112	(44)	49	22	3 828
Terrains	(4)	-	-	-	-	(4)
Bâtiments	(490)	(20)	6	(4)	-	(508)
Matériel et outillage	(1 442)	(57)	19	(23)	(46)	(1 549)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(384)	(22)	12	-	7	(387)
Amortissements / Dépréciation	(2 320)	(99)	37	(27)	(39)	(2 448)
Terrains	115	1	(2)	-	6	120
Bâtiments	571	(17)	(4)	7	18	575
Matériel et outillage	461	(5)	(2)	12	8	474
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	223	34	1	3	(49)	212
Valeur nette	1 370	13	(7)	22	(17)	1 381

Les immobilisations corporelles en location financement se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2007	Au 31 mars 2007
Terrains	13	13
Bâtiments	117	123
Matériel et outillage	19	17
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	13	15
Valeur nette des immobilisations en location-financement	162	168

Note 14 – Autres actifs non courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2007	Au 31 mars 2007 (*)
Prêts et dépôts à long terme	81	132
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite (voir note 22)	29	11
Actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (1)	630	654
Autres	15	15
Autres actifs non courants	755	812

(*) Retraité suite à l'application rétrospective du changement de méthode comptable relatif aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 2-a)

(1) Ces actifs non courants concernent des créances, € 603 millions et € 628 millions, et des dépôts, € 27 millions et € 26 millions, sur une location de longue durée des trains et d'équipements associés conclue avec un exploitant de métro à Londres respectivement aux 30 septembre 2007 et 31 mars 2007 (voir note 23).

Note 15 – Contrats de construction en cours

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2007	Au 31 mars 2007
Contrats de constructions en cours, actifs	2 666	2 858
Contrats de construction en cours, passifs	(8 310)	(7 239)
Contrats de construction en cours	(5 644)	(4 381)

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre 2007	Au 31 mars 2007
Cumul des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur contrats en cours	37 642	35 197
<i>Moins factures émises sur contrats en cours</i>	(40 138)	(37 084)
Contrats de construction en cours avant avances à la commande reçues	(2 496)	(1 887)
Avances à la commande reçues des clients	(3 148)	(2 494)
Contrats de construction en cours	(5 644)	(4 381)

Note 16 – Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre	Au 31 mars
	2007	2007
Avances à la commande versées aux fournisseurs	411	385
Impôt sur les sociétés	37	57
Autres taxes	397	409
Charges constatées d'avance	139	85
Autres créances	339	308
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	220	157
Réévaluation des engagements hors-bilan	139	93
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	1 682	1 494

Note 17 – Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre	Au 31 mars
	2007	2007
Instruments dérivés liés aux activités de financement	12	4
Valeurs mobilières de placement	99	175
Titres détenus jusqu'à l'échéance	21	18
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	132	197

Les valeurs mobilières de placement de € 99 millions au 30 septembre 2007 ont une liquidité quotidienne.

Note 18 – Besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre	Au 31 mars	Variation
	2007	2007	
Stocks	2 200	1 770	430
Contrats de construction en cours, actifs	2 666	2 858	(192)
Clients et comptes rattachés	3 298	2 886	412
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	1 682	1 494	188
Actifs	9 846	9 008	838
Provisions non courantes	519	549	(30)
Provisions courantes	1 494	1 512	(18)
Contrats de construction en cours, passifs	8 310	7 239	1 071
Fournisseurs et comptes rattachés	3 234	2 976	258
Autres passifs courants	1 985	1 814	171
Passifs	15 542	14 090	1 452
Besoin en fonds de roulement	(5 696)	(5 082)	(614)
Besoin en fonds de roulement au 31 mars 2007	(5 082)		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation (*)	(842)		
Variation du besoin en fonds de roulement résultant des cessions d'activités (**)	101		
Ecart de conversion et autres variations	127		
Total de la variation du besoin en fonds de roulement	(614)		
Besoin en fonds de roulement au 30 septembre 2007	(5 696)		

(*) Voir la variation du besoin en fonds de roulement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés

(**) Eléments du besoin en fonds de roulement inclus en produits de cession d'activités dans le tableau des flux de trésorerie consolidés

Note 19 – Capitaux propres

(en millions d'€, sauf pour le nombre d'actions)	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserves	Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 mars 2006	138 170 776	1 934	368	(549)	29	1 782	58	1 840
Incidence du changement de méthode comptable		-	-	80	(1 132)	(1 052)	-	(1 052)
Au 31 mars 2006 (*)	138 170 776	1 934	368	(469)	(1 103)	730	58	788
Variation des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	45	45	(2)	43
Résultat net de la période		-	-	547	-	547	(9)	538
Total des produits et charges comptabilisées		-	-	547	45	592	(11)	581
Conversion d'ORA	444 925	6	(2)	(8)	-	(4)	-	(4)
Variation de périmètre et autres		-	-	-	-	-	1	1
Dividendes distribués		-	-	-	-	-	(6)	(6)
Augmentation de capital issue d'un exercice d'option	1 500	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions		-	-	15	-	15	-	15
Au 31 mars 2007	138 617 201	1 940	366	85	(1 058)	1 333	42	1 375
Variation des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	153	153	-	153
Résultat net de la période		-	-	388	-	388	4	392
Total des produits et charges comptabilisées		-	-	388	153	541	4	545
Conversion d'ORA	27 927	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre et autres		-	-	(1)	-	(1)	8	7
Dividendes distribués		-	-	(111)	-	(111)	(5)	(116)
Augmentation de capital issue d'un exercice d'option	641 235	10	1	-	-	11	-	11
Paiements fondés sur des actions		-	-	9	-	9	-	9
Au 30 septembre 2007	139 286 363	1 950	367	370	(905)	1 782	49	1 831

(*) Retraité suite à l'application rétrospective du changement de méthode comptable relatif aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 2-a)

Capital social

Au 30 septembre 2007, le capital social d'ALSTOM s'élevait à € 1 950 009 082 et se composait de 139 286 363 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de € 14 pour le premier semestre clos le 30 septembre 2007. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'élevait à 140 509 993 et à 144 246 993 après effet des instruments dilutifs.

Au cours du premier semestre clos le 30 septembre 2007, 889 287 obligations remboursables en actions (ORA) ont été remboursées par émission de 27 927 actions d'une valeur nominale de € 14 par action. Les 55 987 100 obligations remboursables en actions en circulation au 30 septembre 2007 sont représentatives de 1 757 995 actions à émettre.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2007, 641 235 actions ont été créées suite à l'exercice de stock options attribuées dans le cadre du plan 7.

Distributions

Il a été décidé, au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2007 de verser € 111 millions de dividendes, soit € 0,80 par action (aucun dividende n'avait été versé en 2006).

Note 20 – Paiements fondés sur des actions

(a) Valorisation des plans d'options de souscription d'actions

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 2, seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005 font l'objet d'une valorisation. Les plans 6, 7, 8 et 9 sont les seuls concernés par cette valorisation.

La charge de personnel enregistrée à ce titre s'élève à € 9 millions pour le semestre clos au 30 septembre 2007 (€ 5 millions pour le semestre clos au 30 septembre 2006 et € 15 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2007).

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type binomial pour lequel est anticipé un exercice des options réparti linéairement sur la période d'exercice. La volatilité retenue est le taux moyen de volatilité observé pour les sociétés comparables du CAC 40 à la date d'octroi. Ce taux est en ligne avec les pratiques du marché et est considéré approprié, compte tenu de la volatilité significative du titre du Groupe au cours des dernières années.

	Plan # 6	Plan # 7	Plan # 8	Plan # 9
Date d'octroi	7 janv. 2003	17 sept. 2004	27 sept. 2005	28 sept. 2006
Fin de la période d'acquisition des droits	7 janv. 2006	17 sept. 2007	27 sept. 2008	28 sept. 2009
Durée de vie de l'option	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Prix d'exercice (€)	154,40	17,20	35,75	74,66
Cours de l'action à la date d'octroi (€)	150,97	17,60	36,80	72,10
Volatilité	51%	51%	34%	22%
Taux d'intérêt sans risque	3,2%	3,0%	2,5%	3,5%
Rendement moyen par action (%)	0,0%	0,67%	1,33%	1,0%
Juste valeur moyenne pondérée (€)	63,76	7,32	10,33	12,90
Charge pour l'exercice clos au 30 septembre 2007 (en € m)	-	3	2	4
Charge pour l'exercice clos au 31 mars 2007 (en € m)	-	7	5	3

Les plans de souscription d'actions sont décrits dans la Note 24 aux états financiers consolidés au 31 mars 2007.

(b) Valorisation des plans de droits à plus-value (stock appreciation rights – "SARs")

La valeur des droits à plus-value est déterminée à la date d'octroi en utilisant un modèle binomial prenant en compte les termes et modalités de ces instruments. La dette est reconnue durant la période d'acquisition des droits. Jusqu'à son règlement, cette dette est calculée à chaque exercice clos, tout changement de juste valeur étant comptabilisé dans le compte de résultat.

La charge de personnel enregistrée à ce titre s'élève à € 15 millions pour le semestre clos au 30 septembre 2007 (€ 5 millions pour le semestre clos au 30 septembre 2006 et € 11 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2007). Au 30 septembre 2007, les dettes liées aux quatre plans de droits à plus-value sont comptabilisées au bilan pour un montant de € 29 millions.

	SARs # 7	SARs # 8	Notional SARs (*)	SARs # 9
Date d'octroi	1 déc. 2004	18 nov. 2005	27 sept. 2005	28 sept. 2006
Fin de la période d'acquisition des droits	17 sept. 2007	27 sept. 2008	27 sept. 2008	28 sept. 2009
Durée de vie des SARs	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Prix d'exercice (€)	17,20	44,90	35,75	74,66
Cours de l'action au 30 septembre 2007 (€)	142,57	142,57	(*)	142,57
Cours de l'action au 31 mars 2006 (€)	97,15	97,15	(*)	97,15
Volatilité	22%	22%	22%	22%
Taux d'intérêt sans risque	4,1%	4,1%	4,1%	4,0%
Rendement moyen par action (%)	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Juste valeur moyenne pondérée (€)	79,4	54,4	8,0	32,5
Charge pour l'exercice clos au 30 septembre 2007 (en € m)	9	3	-	3
Charge pour l'exercice clos au 31 mars 2007 (en € m)	8	2	-	1

(*) Les droits à plus-value du plan notionnel ont été octroyés au cours de € 35,75 et plafonnés à € 44,90.

Les plans de droits à plus-value sont décrits dans la Note 24 aux états financiers consolidés au 31 mars 2007.

(c) Plan de motivation et de fidélisation long terme

Le Conseil d'administration du 25 septembre 2007 a décidé de mettre en oeuvre un plan de motivation et de fidélisation long terme ("LTI Plan") se composant d'un nouveau plan d'options conditionnelles de souscription d'actions (plan n°10) ainsi que d'une attribution d'actions gratuites conditionnelles. L'exercice des options conditionnelles et l'attribution définitive des actions pourront intervenir à l'issue d'une période d'acquisition des droits des actions, en fonction des conditions de performance du Groupe décrites ci-après.

Les options conditionnelles seront exerçables à l'issue d'une période de 3 ans. Hors de France, la période d'acquisition des actions gratuites prendra fin 4 ans après la date d'attribution. En France, elle prendra fin 2 ans après la date d'attribution et sera suivie d'une période de conservation de 2 ans. Par ailleurs, aux Etats-Unis, des droits à plus-value conditionnels (SARs) ont été en partie octroyés à la place d'options conditionnelles de souscription d'actions.

Le nombre total d'options de souscription d'actions et droits à plus-value exerçables, ainsi que le nombre d'actions gratuites qui seront définitivement attribuées seront fonction du niveau de la marge opérationnelle du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2010 :

- Si la marge opérationnelle 2009/2010 du Groupe est supérieure ou égale à 8,5 % alors 848 600 options et 30 100 droits à plus-values seront exerçables, et 126 000 actions seront attribuées gratuitement,
- Si la marge opérationnelle 2009/2010 du Groupe est comprise entre 8,0 % et 8,5 % alors 678 880 options et 24 080 droits à plus-values seront exerçables, et 100 800 actions seront attribuées gratuitement,
- Si la marge opérationnelle 2009/2010 du Groupe est comprise entre 7,5 % et 8,0 % alors 339 440 options et 12 040 droits à plus-values seront exerçables, et 50 400 actions seront attribuées gratuitement,
- Si la marge opérationnelle 2009/2010 du Groupe est inférieure à 7,5 % alors les options et les droits à plus-values ne seront pas exerçables et les actions gratuites ne seront pas livrées.

Le LTI Plan n'a pas d'incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires clos le 30 Septembre 2007.

Note 21 - Provisions

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2007	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion et autres variations	Au 30 septembre 2007
Garanties	469	91	(58)	(43)	(14)	445
Litiges et réclamations	1 043	219	(120)	(91)	(2)	1 049
Provisions courantes (1)	1 512	310	(178)	(134)	(16)	1 494
Risques et litiges fiscaux	47	2	(3)	(1)	2	47
Restructurations (2)	219	10	(8)	(34)	2	189
Autres provisions non courantes (3)	283	74	(23)	(51)	-	283
Provisions non courantes	549	86	(34)	(86)	4	519
Total des provisions	2 061	396	(212)	(220)	(12)	2 013

(1) Les provisions courantes sont relatives aux garanties, litiges et réclamations sur des contrats terminés. Des explications détaillées sont fournies dans la note sur les méthodes comptables (voir note 3-q) et celle relative aux recours à des estimations (voir note 3-b).

(2) Provisions relatives à la mise en place de plans de restructuration lancés au cours des derniers exercices clos. Ces plans sont principalement localisés en Europe.

(3) Les autres provisions non courantes incluent principalement des provisions couvrant des garanties données relatives à des cessions antérieures. Elles incluent aussi des provisions portant sur des litiges salariaux, des désaccords commerciaux et des provisions environnementales (€ 20 millions de provisions environnementales au 30 septembre 2007 et € 14 millions au 31 mars 2007).

Note 22 – Engagements de retraite et avantages assimilés

Les actifs et les passifs relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre	Au 31 mars		
	2007	2007 (*)	2006 (*)	2005 (*)
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(793)	(999)	(1 469)	(1 482)
Excédents des actifs de couverture (voir Note 14)	29	11	14	23
Provision nette	(764)	(988)	(1 455)	(1 459)

(*) Retraité suite à l'application rétrospective du changement de méthode comptable relatif aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 2-a)

L'évolution des produits et charges liés aux engagements de retraite qui ont été reconnus directement en capitaux propres est la suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le 30 septembre	Exercice clos le 31 mars	
	2007	2007	2006
Perte nette reconnue en capitaux propres à l'ouverture	(1 081)	(1 132)	(1 028)
Gains et pertes actuariels créés au cours de la période	161	84	(102)
Incidence du plafonnement des actifs sur la variation de la période	-	(33)	(2)
Perte nette reconnue en capitaux propres à la clôture	(920)	(1 081)	(1 132)

Hypothèses (taux moyens pondérés)

<i>(en %)</i>	Au 30 septembre	Au 31 mars		
	2007	2007	2006	2005
Taux d'actualisation	5,26	4,90	4,72	5,09
Taux d'augmentation des salaires	3,43	3,18	2,68	2,97
Taux de rendement attendu des placements	6,25	6,22	6,46	7,07

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par pays et par plan, selon leurs spécificités propres. Le taux d'augmentation des salaires est déterminé par les entités opérationnelles puis revu au niveau du Groupe.

Le taux de rendement attendu des placements a été déterminé selon la même méthode dans tous les pays où le Groupe détient des actifs en couverture de ses engagements de retraite : ce taux est basé sur les prévisions des marchés à long terme et prend en compte la composition du portefeuille de placement de chacun des fonds.

Impacts dans le compte de résultat

La ventilation de la charge de retraite figurant au compte de résultat est la suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Semestre clos le		Exercice clos le
	30 septembre		31 mars
	2007	2006 (*)	2007 (*)
Coût des services rendus	(38)	(44)	(84)
Cotisations versées au titre des régimes mutualisés et des régimes à cotisations définies	(58)	(57)	(106)
Résultat opérationnel	(96)	(101)	(190)
Amortissement du produit des services passés non reconnus	2	1	(7)
Réductions / liquidations	-	-	4
Autres charges	2	1	(3)
Intérêts de la dette actuarielle	(114)	(105)	(208)
Rendement attendu des actifs de couverture	120	101	200
Charges financières	6	(4)	(8)
Total de la charge de retraites et avantages assimilés	(88)	(104)	(201)

(*) Retraité suite à l'application rétrospective du changement de méthode comptable relatif aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 2-a)

Note 23 – Dette financière

(a) Analyse par nature

(en millions d'€)	Au 30 septembre	Au 31 mars
	2007	2007
Obligations remboursables en actions	3	3
Emprunts obligataires (1)	1 277	1 677
Autres emprunts	240	126
Engagements sur options et compléments de prix (2)	183	185
Instruments dérivés liés aux activités de financement	13	7
Intérêts courus	29	9
Emprunts	1 745	2 007
<i>Non courants</i>	1 260	1 922
<i>Courants</i>	485	85
Dettes sur contrats de location-financement	181	187
Dettes sur contrats de location long terme (3)	603	628
Dettes sur contrats de location-financement	784	815
<i>Non courantes</i>	743	775
<i>Courantes</i>	41	40
Total dette financière	2 529	2 822

(1) Au 30 septembre 2007 et au 31 mars 2007, l'encours de la dette obligataire, mesuré au coût amorti, s'établissait comme suit :

Date d'échéance	30 septembre 2007	31 mars 2007
28 juillet 2008	301	369
13 mars 2009	272	527
3 mars 2010	704	781
TOTAL	1,277	1,677

Au 30 septembre 2007, le Groupe détient deux swaps d'une valeur nominale de € 100 millions chacun échangeant du taux fixe contre du taux variable afin de swaper les obligations à échéance 3 mars 2010.

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2007, le Groupe a procédé à des rachats d'obligations qui ont ensuite été annulées :

- à hauteur de € 79 millions pour les obligations à échéance au 3 mars 2010,
- à hauteur de € 258 millions pour les obligations à échéance au 13 mars 2009,
- à hauteur de € 68 millions pour les obligations à échéance au 28 juillet 2008.

- (2) Au 30 septembre 2007, les engagements sur options et compléments de prix s'élèvent à € 183 millions dont € 158 millions au titre de l'option de vente consentie lors de la vente à Bouygues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007 d'une participation de 50 % dans les activités hydrauliques du Groupe (€ 153 millions au 31 mars 2007).
- (3) Au 30 Septembre 2007, cette dette est représentative des passifs attribuables à la location de trains et équipements associés (voir note 14).

(b) Critères financiers

Le Groupe dispose d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant de € 1 000 millions à échéance mars 2012 avec possibilité d'extension à mars 2014. Cette facilité qui n'est pas utilisée au 30 septembre 2007 est soumise aux critères financiers suivants:

Critères financiers	Couverture minimale des frais financiers	Situation nette consolidée	Endettement net maximum
	(a)	(b)	(c)
	<i>(en millions d'€)</i>		
De septembre 2007 à septembre 2013	3	1 360	3,6

- (a) Rapport de l'EBITDA (L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation majoré des dépréciations et amortissements des actifs immobilisés diminué des gains et pertes sur cession d'activités, tels que définis dans le tableau des flux de trésorerie consolidés) à la charge d'intérêts nette (charge d'intérêts incluant les charges relatives à la titrisation diminuée des produits d'intérêts mais excluant les intérêts relatifs aux dettes sur contrats de location-financement, les intérêts liés aux retraites et avantages assimilés et la charge financière nette consolidée des entités ad hoc qui n'étaient pas consolidées dans les états financiers du Groupe au 31 mars 2004). Le ratio de couverture des frais financiers s'élève à 19 au 30 septembre 2007 (18 au 31 mars 2007).
- (b) Total des capitaux propres (excluant l'incidence cumulée des dépréciations des impôts différés actifs constatées après le 31 mars 2004) et de la composante passifs financiers des obligations remboursables en actions non encore remboursées (ce critère ne s'appliquera pas si le Groupe reçoit une notation financière "Investment Grade" et aussi longtemps qu'il en bénéficiera). La situation nette consolidée au 30 septembre 2007 à comparer aux critères financiers ci-dessus s'élève à environ € 2 650 millions.
- (c) Rapport de la dette nette totale (dette financière totale excluant la dette sur contrats de location-financement diminuée des placements à court terme ou des actifs détenus à des fins de transactions et de la trésorerie ou équivalents de trésorerie) sur l'EBITDA. Le ratio d'endettement net au 30 septembre 2007 est de (0,7) (0 au 31 mars 2007).

Ces critères financiers ont été négociés sur la base des normes IFRS telles qu'appliquées par le Groupe au 31 mars 2006. L'accord prévoit que tout changement dans les principes comptables est neutralisé par une modification des critères financiers ou par le calcul des critères financiers excluant l'impact des changements de méthode (voir note 2-a).

(c) Analyse par maturité et par taux d'intérêt

Les montants ci-dessous sont présentés en valeur nominale, excepté pour les dérivés présentés en juste valeur.

Au 30 septembre 2007 (en millions d'€)	Court terme A moins d'un an	Long terme					Au-delà de 5 ans
		Total	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	
Obligations remboursables en actions	3	-	3	-	-	-	-
Emprunts obligataires	1 295	302	272	721	-	-	-
Autres emprunts	240	157	29	29	5	4	16
Engagements sur options et compléments de prix	183	2	9	159	13	-	-
Instruments dérivés liés aux activités de financement	13	13	-	-	-	-	-
Intérêts courus	29	29	-	-	-	-	-
Emprunts	1 763	503	313	909	18	4	16
Dettes sur contrats de location-financement	783	41	44	46	49	53	550
Dette financière	2 546	544	357	955	67	57	566

Au 31 mars 2007 (en millions d'€)	Court terme		Long terme				Au-delà de 5 ans
	Total	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	
Obligations remboursables en actions	3	-	3	-	-	-	-
Emprunts obligataires	1 700	-	900	800	-	-	-
Autres emprunts	125	69	23	5	12	3	13
Engagements sur options et compléments de prix	185	-	-	185	-	-	-
Instruments dérivés liés aux activités de financement	7	7	-	-	-	-	-
Intérêts courus	9	9	-	-	-	-	-
Emprunts	2 029	85	926	990	12	3	13
Dettes sur contrats de location-financement	815	40	43	46	47	53	586
Dette financière	2 844	125	969	1 036	59	56	599

Les taux d'intérêts nominaux et effectifs sont les suivants :

Au 30 septembre 2007		Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif
Emprunts obligataires			
	juillet 2008	Euribor 3M+ 0,9%	5,2%
	mars 2009	Euribor 3M+ 2,2%	6,5%
	mars 2010	6,3%	7,2%

Au 31 mars 2007		Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif
Emprunts obligataires			
	juillet 2008	Euribor 3M+ 0,9%	4,1%
	mars 2009	Euribor 3M+ 2,2%	5,4%
	mars 2010	6,3%	7,2%

La dette financière avant swaps se décompose comme suit entre une partie à taux fixe et une partie à taux variable :

(en millions d'€)	Au 30 septembre	Au 31 mars
	2007	2007
Dette financière à taux fixe	1 932	1 895
Dette financière à taux variable	614	949
Dette financière	2 546	2 844

(d) Analyse par devise

Les montants ci dessous sont présentés en valeur nominale, excepté pour les dérivés présentés en juste valeur.

<i>(en millions d' €)</i>	Au 30 septembre	Au 31 mars
	2007	2007
Euro	1 630	2 020
US Dollar	30	40
Livre sterling	621	647
Autres	265	137
Dette financière	2 546	2 844

Note 24 – Autres passifs courants

<i>(en millions d' €)</i>	Au 30 septembre	Au 31 mars
	2007	2007
Charges de personnel	629	652
Impôt sur les sociétés	83	105
Autres taxes	272	248
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	112	90
Réévaluation des engagements hors-bilan	281	193
Autres	608	526
Autres passifs courants	1 985	1 814

Note 25 – Engagements hors bilan et autres obligations

a) Engagements hors bilan

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre	Au 31 mars
	2007	2007
Garanties sur contrats (1)	5 372	4 972
Garanties liées au financement des ventes (2)	350	362
Engagements d'achat d'immobilisations corporelles	1	3
Autres garanties (*)	278	177
TOTAL	6 001	5 514

(*) Les autres garanties incluent les engagements hors bilan se rapportant à des obligations telles que paiements de TVA, locations, droits de douane ou franchises d'assurance. Il s'agit de garanties autonomes en support de passifs déjà inscrits dans les états financiers consolidés.

(1) Garanties sur contrats

Garanties accordées par des banques et des compagnies d'assurance :

Conformément aux pratiques des secteurs d'activité dans lesquels le Groupe intervient, les garanties délivrées courent de la période d'appel d'offres jusqu'à la fin de la période de garantie. Elles peuvent intégrer une garantie de bonne exécution du contrat et une garantie sur les engagements de performance ou de disponibilité contractuels.

Les garanties sont accordées par des banques ou des sociétés d'assurance au travers de garanties bancaires, de cautionnements et de lettres de crédit, généralement pour des périodes ou des montants définis. Elles sont émises en faveur des clients avec qui les contrats commerciaux ont été signés. Le Groupe accorde une contre-garantie aux banques et aux sociétés d'assurance qui émettent ces instruments.

Les projets au titre desquels ces garanties sont accordées sont réexaminés régulièrement par la Direction et, lorsque des paiements liés à ces garanties deviennent probables, les provisions nécessaires sont constituées dans les états financiers consolidés.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 30 septembre	Au 31 mars
	2007	2007
Cautions et garanties de soumission	115	95
Cautions et garanties de bonne exécution	4 397	3 967
Cautions et garanties de garantie et de retenue de garantie	704	755
Autres garanties bancaires ou d'assurance	156	155
TOTAL	5 372	4 972

Ces montants excluent:

- € 4,1 milliards au 30 septembre 2007 (€ 3,6 milliards au 31 mars 2007) de cautions et garanties relatives aux avances et acomptes dont l'encaissement a été pris en compte en « Contrats de construction en cours, actifs ou passifs».
- € 2,3 milliards au 30 septembre 2007 (€ 2,1 milliards au 31 mars 2007) de cautionnements et obligations conditionnelles pour lesquels le risque de transformation en obligations de paiement est jugé très éloigné.

Les cautions sur contrats émises par les banques et sociétés d'assurance s'élèvent à € 11,8 milliards au 30 septembre 2007 (€ 10,7 milliards au 31 mars 2007).

Engagements de la maison mère

Dans le cadre du contrat d'acquisition signé avec ABB Ltd en mars 2000, par lequel le Groupe a procédé à l'acquisition des 50 % du capital de la joint-venture ABB ALSTOM POWER détenus par ABB, le Groupe a donné son accord pour indemniser ABB au titre des garanties de société mère délivrées antérieurement au titre de certains contrats de l'ancien Secteur Power. Le montant total des garanties de cette nature s'élève à € 1,4 milliard au 30 septembre 2007 (€ 1,7 milliard au 31 mars 2007). Ces garanties maison mère ne sont pas incluses dans les montants ci-dessus puisqu'elles sont relatives à des passifs déjà pris en compte dans les états financiers consolidés. De la même manière, les garanties données par la société mère ou des sociétés du Groupe portant sur des obligations inscrites dans les états financiers consolidés restent exclues.

Lignes et programmes de cautions

Au 31 mars 2007, le Groupe disposait à la fois des lignes de cautions locales dans de nombreux pays ainsi qu'un programme cadre permettant l'émission de nouvelles cautions jusqu'en juillet 2008 pour un montant maximal de € 10,5 milliards.

Ce programme cadre a été revu au cours du semestre. Les lignes de cautions locales et une ligne de cautions de € 8 milliards ont été prolongées jusqu'en juillet 2010.

Ces lignes ne font l'objet d'aucune garantie.

L'émission de nouveaux instruments dans le cadre de ce programme de cautions est soumise au respect des critères financiers décrits en note 23.

Au 30 septembre 2007, l'encours de cautions et garanties émises dans le cadre des cessions d'activités réalisées par le Groupe s'établit à € 36 millions (€ 148 millions au 31 mars 2007).

(2) Financement des ventes

Le Groupe a délivré, il y a plusieurs années, des garanties à des institutions financières ayant accordé des financements à des clients du Groupe, acquéreurs de navires ou d'équipements ferroviaires. L'encours de ces engagements s'élève à € 350 millions au 30 septembre 2007.

Le tableau ci-dessous détaille l'encours de ces engagements hors bilan par Secteur :

<i>(en millions d' €)</i>	Au 30 septembre	Au 31 mars
	2007	2007
Marine	52	55
<i>Autres</i>	<i>52</i>	<i>55</i>
Transport	298	307
<i>Exploitant européen de métro (1)</i>	<i>254</i>	<i>260</i>
<i>Autres</i>	<i>44</i>	<i>47</i>
Total des engagements au titre du financement des ventes (2)	350	362

(1) Les garanties octroyées prévoient l'obligation de déposer des fonds sur un compte bloqué en cas de non respect de certains critères financiers.

(2) Les montants indiqués correspondent au total des garanties et engagements donnés, net des dépôts en numéraire associés qui sont inscrits au bilan.

Marine

Au 30 septembre 2007, l'engagement résiduel correspond à une garantie de valeur résiduelle octroyée au titre du financement d'un navire de croisière jusqu'en mars 2008 pour un montant total de € 52 millions (\$ 74 millions).

Transport

Au 30 septembre 2007, les garanties octroyées au titre du financement des ventes du Secteur Transport s'élèvent à € 298 millions.

Ce montant comprend :

- un encours de \$ 63 millions au titre de garanties relatives à des équipements vendus à un opérateur ferroviaire aux Etats-Unis (soit une contre-valeur de € 44 millions au 30 septembre 2007 et de € 47 millions au 31 mars 2007),
- un encours de £ 177 millions (soit une contre-valeur de € 254 millions au 30 septembre 2007 et de € 260 millions au 31 mars 2007) au titre de garanties données dans le cadre d'une location à longue durée, d'équipements opérés par London Underground Limited (Northern Line).

Si la société exploitante, London Underground Limited, décide de ne pas poursuivre le contrat de location au-delà de 2017 et de restituer les trains, le Groupe a garanti aux bailleurs une valeur minimale des rames et équipements associés en 2017 de £ 177 millions, nette du paiement de £ 15 millions exigible de la société exploitante en cas de non-extension du contrat (soit une contre-valeur de € 254 millions au 30 septembre 2007 et de € 260 millions au 31 mars 2007). Cet engagement de £ 177 millions fait partie de la dette de € 603 millions sur contrats de location à long terme (voir note 23-a (3)).

b) Engagements au titre des contrats de location

<i>(en millions d' €)</i>	Total	Maturité		
		inférieure à 1 an	de 1 à 5 ans	supérieure à 5 ans
Locations de longue durée (1)	603	21	123	459
Locations financement	231	29	94	108
Locations simples	243	19	132	92
Total au 30 septembre 2007	1 077	69	349	659
Locations de longue durée (1)	628	19	103	506
Locations financement	245	31	98	116
Locations simples	233	19	129	85
Total au 31 mars 2007	1 106	69	330	707

(1) Actif non courant relatif aux contrats de location des trains et équipements associés conclus avec London Underground Limited (voir note 10).

Note 26 – Autres engagements**- Litiges**

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs actions judiciaires principalement liées à des contrats. Ces litiges en matière contractuelle, qui concernent souvent des demandes d'indemnisation pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires, sont fréquents dans les domaines d'activité du Groupe, particulièrement pour des projets importants et à long terme. Dans certains cas, les montants réclamés au Groupe au titre de ces procédures contentieuses, parfois solidairement avec ses partenaires dans le cadre de consortiums, sont significatifs et peuvent aller dans le cadre d'un contentieux particulier jusqu'à environ € 370 millions.

Certaines actions judiciaires engagées contre le Groupe ne font pas l'objet d'une demande d'indemnisation chiffrée. Les montants retenus au titre de ces litiges sont pris en compte dans l'estimation de la marge à terminaison en cas de contrats en cours ou inclus dans les provisions et les autres passifs courants en cas de contrats terminés lorsqu'ils sont jugés représentatifs d'estimations fiables de passifs probables. Les coûts effectivement engagés peuvent excéder le montant des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

- Amiante

Le Groupe est soumis dans plusieurs pays dans lesquels il exerce ses activités, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielle des employés à l'amiante. La politique du Groupe a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de ses unités de production dans le monde et à promouvoir l'application de cette politique auprès de ses fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amiante est autorisée. Cependant, le Groupe a, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amiante notamment en France dans son ancien Secteur Marine cédé le 31 mai 2006 et dans une moindre mesure dans ses autres Secteurs. Le Groupe fait l'objet de procédures, litiges ou demandes d'indemnisation relatives à l'amiante en France, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Certaines des filiales du Groupe font l'objet en France de procédures contentieuses civiles engagées par certains de leurs employés ou anciens employés, en vue d'obtenir une décision constatant la responsabilité pour faute inexcusable de celles-ci, leur permettant ainsi de recevoir une indemnisation complémentaire à la prise en charge des frais médicaux par les caisses d'Assurance Maladie. Alors que les tribunaux compétents ont confirmé la faute inexcusable, les conséquences financières, dans la plupart des cas, sont restées jusqu'à présent à la charge des caisses de Sécurité Sociale.

Sur le plan pénal, une filiale française du Groupe a été condamnée en septembre 2006 par un tribunal correctionnel à une amende de € 75 000 pour infraction à la législation sur la protection des travailleurs contre les poussières d'amiante. Le tribunal correctionnel a par ailleurs alloué à chaque partie civile avec exécution provisoire, une somme de € 10 000 à titre de réparation du préjudice subi. Cette filiale a fait appel de la décision car elle conteste la qualification de l'infraction retenue par le tribunal selon laquelle ALSTOM aurait de manière délibérée mis en danger la santé de ses employés. La Cour d'Appel devrait rendre sa décision début 2008.

Bien que cela ne puisse être garanti, le Groupe estime que les cas où il aurait à supporter les conséquences financières de ces procédures civiles et pénales ne représentent pas un risque significatif et, en conséquence, aucune provision n'a été constituée.

Aux États-Unis, des filiales du Groupe ont fait l'objet de procédures judiciaires relatives à l'amiante alléguant l'utilisation de produits fabriqués par Combustion Engineering, Inc. (« CE ») (une filiale américaine d'ABB Ltd (« ABB »)) ou ses anciennes filiales, ainsi que de deux recours en justice collectifs (« class action ») contre différentes entités ALSTOM et ABB relatifs à une prétendue cession frauduleuse liée à CE. CE a déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès du tribunal des faillites (bankruptcy court) aux Etats-Unis qui a été modifié et a pris effet le 21 avril 2006. ALSTOM considère être protégé contre les plaintes actuelles ou futures liées à l'amiante ou à des actions pour cession frauduleuse nées des opérations passées de CE, au terme de ce plan.

Par ailleurs, au 30 septembre 2007 le Groupe fait aussi l'objet d'environ 13 autres procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis concernant environ 468 plaignants qui ont porté plainte en tout ou partie contre le Groupe. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore permettre de déterminer si la clause d'indemnité d'ABB s'applique, compte tenu du manque d'information à ce stade de la procédure. Beaucoup de ces plaintes sont dans la première phase du procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et en conséquence, difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où la défense d'ALSTOM n'est pas prise en charge par un tiers et où il est possible de les apprécier, le Groupe considère qu'il dispose de défenses solides et, dans le cas de plusieurs poursuites, le Groupe fait valoir ses droits à indemnisation auprès de tiers. Pour les besoins de la description qui précède, le Groupe considère qu'une réclamation n'est plus en cours à son encontre si les avocats du plaignant ont signé un certificat ou une stipulation d'abandon ou de non-poursuite, ou tout autre document similaire.

Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante décrites ci-dessus ne soit pas prévisible, le Groupe considère qu'elles n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière. Cependant, le Groupe ne peut pas assurer que le nombre d'affaires liées à l'amiante ne va pas augmenter, que les affaires en cours ou que les éventuelles affaires futures n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière.

- Produits

Le Groupe conçoit, fabrique et vend plusieurs produits de valeur unitaire importante qui sont utilisés dans des grands projets. Dans ce contexte, les risques liés à des défauts techniques peuvent entraîner des coûts significatifs. Dès lors que des défauts techniques potentiels sont identifiés, une analyse est effectuée visant à identifier le nombre de produits concernés et la nature des problèmes rencontrés. Si les résultats de cette étude concluent à l'existence d'un risque à la charge du Groupe, des provisions sont enregistrées. Le Groupe considère qu'il a constitué les provisions nécessaires et suffisantes pour couvrir les risques de cette nature, et réexamine régulièrement ses estimations sur la base des informations disponibles. Ni le Groupe, ni aucune de ses filiales n'a connaissance de passifs qui excèderaient les montants provisionnés. Le Groupe considère qu'il a comptabilisé les provisions nécessaires pour couvrir ses litiges, ses obligations liées à des problèmes d'environnement ou de produits, dans la mesure où ils peuvent être estimés.

- Enquête de la SEC

Le Groupe, certaines de ses filiales ainsi que certains de ses employés, dirigeants et membres du Conseil d'administration, anciens ou actuels, ont fait l'objet d'enquêtes des services de contrôle américains concernant de potentielles violations des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières.

Le 30 juin 2003, le Groupe a annoncé qu'il conduisait sa propre revue interne avec l'aide d'avocats et de comptables extérieurs, suite à la réception de lettres anonymes dénonçant des irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité ALSTOM Transportation Inc (« ATI ») de l'Etat de New York, une des filiales américaines du Groupe. L'Autorité des Marchés Financiers américaine, (« SEC »), et le Bureau Fédéral d'Investigations des Etats-Unis, (« FBI »), ont commencé une enquête non officielle. En août 2003, la SEC a ouvert une enquête officielle suite à sa revue préalable.

Le Groupe a pleinement coopéré avec la SEC et le FBI dans cette affaire et entend continuer à le faire. Le Groupe estime que l'enquête du FBI est en sommeil. Il ne peut prévoir la date à laquelle l'enquête de la SEC sera clôturée, ni ses conclusions. Toute évolution défavorable de cette enquête, notamment toute poursuite à l'encontre du Groupe ou à l'encontre de ses employés, pourrait aboutir à des sanctions civiles ou pénales contre le Groupe ou des employés du Groupe, ou affecter de façon significative son activité.

- Recours collectif en justice allégué aux Etats-Unis « Putative class action »

Le Groupe, certaines de ses filiales et certains de ses dirigeants et membres du Conseil d'administration, anciens ou actuels, ont été cités à comparaître dans le cadre de plusieurs recours collectifs en justice allégués (ou « putative class actions ») déposés au nom de plusieurs catégories d'acquéreurs d'American Depositary Receipts et autres valeurs mobilières ALSTOM entre le 3 août 1999 et le 6 août 2003.

Ces recours qui ont été consolidés en un seul, déposé le 18 juin 2004, présumant la violation des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières, suite à des déclarations de faits matériels présumés erronés, et/ou de l'omission de faits matériels nécessaires à la compréhension des déclarations de plusieurs communications d'ALSTOM destinées au public, concernant son activité, ses opérations et ses perspectives (performance des turbines GT 24/ GT 26, certains accords de financement des ventes pour certains clients de l'ancien Secteur Marine et l'activité Transport aux Etats-Unis, incluant mais non limité à l'affaire décrite ci-dessus). Les actionnaires prétendument lésés auraient ainsi acheté des valeurs mobilières ALSTOM à des prix qui auraient été majorés.

Le 22 décembre 2005, le tribunal fédéral de première instance (« United States Federal District Court ») a exclu une part importante du recours consolidé, dont toutes les plaintes concernant les turbines GT 24/ GT 26, toutes les plaintes contre les responsables ou dirigeants actuels du Groupe, toutes les plaintes contre ALSTOM (à l'exception d'ATI) concernant l'activité Transport aux Etats-Unis, et toutes les plaintes d'investisseurs non américains qui avaient acheté des valeurs mobilières ALSTOM sur un autre marché que le marché américain à l'exception de celles concernant l'activité Transport aux Etats-Unis. Le 14 mars 2006, les plaignants ont déposé un second recours amendé dans lequel ils avancent de nouveau, entre autres, les plaintes contre ALSTOM relatives à l'activité Transport aux Etats-Unis. Le 29 septembre 2006, le Tribunal Fédéral a rejeté la motion de rejet déposée par ALSTOM et ALSTOM USA, permettant aux plaignants de poursuivre leurs plaintes dans le cadre de ce second recours. Le 11 juin 2007 les plaignants ont déposé une motion en vue d'inclure dans la procédure, en plus des personnes résidant aux Etats-Unis, toutes personnes résidant au Canada, en France, en Angleterre et aux Pays-Bas et qui auraient acheté des actions ALSTOM hors des Etats-Unis. ALSTOM contestera début 2008 l'inclusion dans la procédure des personnes résidant hors des Etats-Unis. La procédure de production de documents dite «discovery phase» continue.

Les dirigeants du Groupe ont dû et devront à l'avenir accorder du temps et des efforts considérables pour traiter ces affaires. Bien que le Groupe ait l'intention de continuer à se défendre avec vigueur contre le recours collectif en justice allégué, il ne peut pas assurer qu'il n'y aura pas d'issue défavorable qui aurait un effet significatif négatif sur son activité, le résultat de ses opérations et sa situation financière.

- Environnement, hygiène et sécurité

Le Groupe est soumis, dans chacun des pays dans lesquels il a des activités, à différents lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements imposent au Groupe des normes de plus en plus contraignantes, en matière de protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et le maniement de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Ces dispositions exposent le Groupe à des coûts et des responsabilités importantes en matière environnementale, y compris des responsabilités au titre d'actifs cédés et d'activités passées. Dans la plupart des juridictions où le Groupe opère, ses activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou des notifications préalables. Les installations du Groupe doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections administratives régulières.

Le Groupe investit des sommes significatives pour s'assurer qu'il conduit ses activités de manière à réduire les risques d'atteinte à l'environnement et effectue régulièrement les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que le Groupe soit impliqué dans la dépollution de certains ensembles immobiliers ou autres sites, il estime que ses sites industriels sont en conformité avec leur permis d'exploitation et que ses opérations sont de manière générale en conformité aux lois et règlements en matière d'environnement.

Le Groupe a mis en place une politique globale couvrant la gestion des risques liés à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité.

Les procédures visant à s'assurer de la correcte application des dispositions réglementaires en matière d'environnement, de santé et de sécurité sont décentralisées et contrôlées par chaque site. Les coûts liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité sont budgétés au niveau du site ou de l'unité et comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les enjeux en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité ne peuvent être appréhendés avec certitude. Il n'est pas possible d'assurer que le Groupe n'encourra pas à l'avenir d'obligations relatives à l'environnement, la santé et la sécurité. Le Groupe ne peut pas non plus garantir que les sommes budgétées ou provisionnées pour des remises en état et des investissements dans les projets liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité seront suffisantes pour couvrir la charge ou l'investissement nécessaire. De plus, la découverte de faits nouveaux ou de nouvelles situations ainsi que des modifications législatives, réglementaires ou jurisprudentielles en matière d'environnement pourraient avoir pour conséquence un accroissement des obligations susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière du Groupe ou le résultat de ses opérations.

- Réclamations relatives aux cessions

Il arrive que le Groupe procède à des cessions d'activités ou de parties d'activités. Certains acquéreurs déposent des demandes d'indemnisation à l'encontre du Groupe dans le cadre de mécanismes d'ajustements de prix et de garanties comme cela est généralement prévu dans les contrats de cession.

Au 30 septembre 2007, les demandes d'indemnisation déposées au titre de cessions de certaines activités du Groupe concernent principalement l'ancien Secteur T&D et sont notamment en rapport avec les enquêtes ouvertes par diverses autorités de concurrence dont la Commission européenne sur les allégations d'accords anti-concurrentiels entre fournisseurs dans certaines activités T&D, dont il est fait état ci-après.

Par ailleurs, le Groupe a conservé des obligations liées à la fourniture d'un navire équipé d'un système de propulsion électrique (« Pod ») à Radisson Seven Seas (aujourd'hui Regent Seven Seas Cruises, Inc. « Regent »). Regent a entamé une procédure à Miami, Floride, contre différentes filiales du Groupe et Rolls Royce (en tant que partenaire dans le consortium) portant sur des allégations de défauts techniques. Cette réclamation est contestée avec vigueur par les filiales du Groupe et par Rolls Royce.

- Violations prétendues des lois

Bien que les marchés du Groupe soient très compétitifs, des allégations de pratiques anti-concurrentielles sont parfois formulées du fait d'un nombre souvent limité d'acteurs sur ces marchés. En avril 2006, à la suite des investigations commencées en 2004, la Commission européenne a entamé une procédure contre ALSTOM, ainsi que contre un certain nombre d'autres sociétés, sur le fondement de pratiques anti-concurrentielles alléguées concernant la vente d'appareillage de commutation à isolation gazeuse, un produit de l'activité T&D qui a été cédée. Le 24 janvier 2007, la Commission européenne a condamné ALSTOM à verser une amende de € 65 millions dont € 53 millions conjointement et solidairement avec Areva T&D SA. ALSTOM a déposé une requête en annulation de cette décision devant le tribunal de première instance des Communautés européennes. Par ailleurs, les autorités de concurrence hongroises et tchèques ont condamné ALSTOM à payer des amendes dont le montant total est inférieur à € 5 millions, alléguant ces mêmes pratiques anti-concurrentielles. ALSTOM a contesté ces décisions devant les juridictions locales.

Le Groupe réalise une part significative de son activité avec des autorités nationales et des entreprises du secteur public. Le Groupe s'efforce activement d'assurer le respect de l'ensemble des lois et règlements notamment ceux relatifs aux règles de concurrence et aux paiements illicites et a mis en place des procédures de contrôle interne afin de limiter le risque d'activités illégales et de résoudre de manière appropriée les problèmes qui pourraient survenir. Cependant, un nombre limité d'employés et d'agents anciens ou actuels du Groupe ont fait l'objet ou font actuellement l'objet d'enquêtes concernant de supposés versements interdits dans plusieurs pays. Certaines de ces procédures peuvent se traduire par des amendes ou l'exclusion de ses filiales des appels d'offres publics dans le pays concerné, pour une durée définie.

Le Groupe estime qu'il n'existe aucune affaire en cours non provisionnée pouvant faire l'objet d'une estimation qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés.

Note 27 – Evénements postérieurs à la clôture

Ecotècnia

Le 31 octobre 2007, le Groupe a finalisé l'acquisition d'Ecotècnia, une société espagnole spécialisée dans la production et l'installation d'électricité éolienne pour € 350 millions y compris endettement et trésorerie (voir note 4).

Emprunts obligataires

Le 1^{er} octobre 2007, le Groupe a lancé une offre publique d'achat partielle sur la ligne d'obligations émises à 6,25% à échéance 3 mars 2010. Au 22 octobre 2007, € 194 millions d'obligations de valeur nominale ont été rachetées pour un montant décaissé de € 207 millions (comprenant les intérêts courus et la prime payée aux porteurs).